

# Passion pêche en Lozère, *notamment!*



Lac de Charpal - © Rémi Flament - Lozère Tourisme

[lozere-tourisme.com](http://lozere-tourisme.com)  
[lozerepeche.com](http://lozerepeche.com)

  
**lozère**  
TOURISME

# Passion Pêche en Lozère



Rivière La Jonte

© Bruno Calendini

## Sommaire

A chacun sa technique .....	p.3
Les rivières en 1 <sup>ère</sup> catégorie .....	p. 4-5
Lacs de montagne .....	p. 6-7-8-9
La pêche : un jeu d'enfant ! .....	p. 10
Les étangs, le top pour débuter .....	p.11
Une expérience les pieds dans l'eau .....	p. 12-13
Pour un séjour pêche sur-mesure .....	p. 14-15
Les bonnes pratiques .....	p. 16

### Carnet réglementaire 2022 - détachable p. I-VIII

Les missions de la Fédération de pêche .....	p. 17
Carte, Lozère pays des sources .....	p. 18-19
Les parcours "no-kill" .....	p. 20-21
Les AAPPMA, magasins et vendeurs de cartes .....	p. 22-23-24
Le coin des (bonnes) idées.....	p. 25
Le jargon du pêcheur .....	p. 26-27
Suivez le guide de pêche.....	p. 28-29
Les animations au fil de l'eau .....	p. 30

Cette brochure a été réalisée en partenariat avec la Fédération de la Lozère pour la pêche et la protection du milieu aquatique, l'association de la Compagnie des guides de pêche de Lozère et les Offices de Tourisme du département.

La réglementation signalée dans cette brochure se base sur l'arrêté préfectoral 2022 relatif à l'exercice de la pêche en Lozère. Réglementation complète à retrouver dans le livret détachable et sur le site [www.lozerepeche.com](http://www.lozerepeche.com).

Cévennes, Aubrac, Margeride, vallée du Lot, Gorges du Tarn des noms et des sites qui font rêver, qui sont synonymes d'espaces sauvages et de liberté. Toutes ces régions sont sillonnées de cours d'eaux préservés qui offrent à ceux qui veulent prendre le temps de les découvrir des merveilles naturelles. La truite fario, les vairons, les goujons, l'ombre commun, le brochet et bien d'autres s'offrent à la passion des pêcheurs. On peut aussi y observer le cincle plongeur, le martin pêcheur mais aussi des hôtes plus discrets : la loutre, l'hermine, le castor et bien d'autres si vous êtes attentifs. La Lozère terre sauvage et ses cours d'eau vous attendent pour des grands moments d'émotions.

**Stéphane Cournac**

Président de la fédération de la Lozère  
pour la pêche et la protection du milieu aquatique



# À chacun sa technique



La pratique de la pêche propose une diversité de technique où chacun peut trouver son bonheur suivant ses envies. Que ce soit pour une partie de pêche sportive, itinérante ou d'attente au bord de l'eau, le principal est d'adapter son matériel aux poissons visés, des plus petits aux carnassiers de nos lacs. Il ne vous restera plus qu'à choisir votre canne (et peut-être un peu d'entraînement), et à vous le plaisir au bord de l'eau...

## Pêche au coup

Cette technique abordable au néophyte renvoi à l'image que l'on peut se faire de la pêche : **une canne fixe ou télescopique, un fil, un bouchon, des plombs et un hameçon avec l'appât.** Celle-ci se pratique particulièrement dans les étangs du département. Elle permet une bonne entrée en matière avec le plaisir de voir le bouchon couler, le poisson a mordu !

## Pêche à la mouche

La beauté du geste par excellence ! Une pêche passion avec la création des mouches à partir de poils, de plumes ou fibres synthétiques pour imiter les nymphes, larves ou les petits poissons des rivières. Le mimétisme avec la nature requiert une bonne connaissance du milieu aquatique et un sens de l'observation, qualité inhérente à tout bon pêcheur. **Votre hameçon habillé d'une mouche va attirer le poisson pensant gober un insecte.** Une belle mouche ne fait pas tout, il faut aussi maîtriser le lancer de la ligne et le posé sur l'eau, après quelques parties vous devriez avoir le coup de main !

## Pêche au Tenkara

Epure et mobilité, cette technique venue du Japon permet **une pratique en liberté sans superflu.** La canne peut facilement se ranger dans un sac à dos, **c'est parti pour une aventure riche en sensations au bord de l'eau.** Il s'agit d'une pêche à la mouche avec un matériel allégé favorisant votre ressenti et vos intuitions. Elle nécessite de la précision dans vos gestes.

## Pêche aux leurres

Cette technique a le vent en poupe pour les carnassiers ! Elle s'adapte aux conditions (et à vos envies) pour une partie en embarcation ou au bord de l'eau, en surface ou en eau profonde. **Le leurre nommé « poisson nageur » attire les plus gros voulant en faire qu'une bouchée,** à vous de bien choisir le leurre en fonction de votre site de pêche.

## Pêche au Toc et appâts naturels

Le principe ? Proposer un appât se rapprochant le plus possible d'une proie naturelle de la truite. Les gourmandises au bout du fil (larves, sauterelles, vers de terre...) ne suffisent pas ! **La discrétion et les connaissances des habitudes alimentaires des poissons sont les secrets d'une partie réussie.**

## Pêche en embarcation

Sur l'eau, cette pratique vous offre une variante et de nouvelles sensations de pêche. **Elle vous permettra aussi de profiter du paysage autrement.** En barque, en bateau, en kayak ou en float-tube, une réglementation spécifique s'applique.

Pour en savoir plus : la pêche en ligne !

[www.lozerepeche.com](http://www.lozerepeche.com) Une pratique réglementée  
[www.guides-de-peche.fr](http://www.guides-de-peche.fr) Apprendre avec un guide



© Bruno Calentini - PEP

# Paysages et rivières sauvages

Avec 2700 km de cours d'eau, la richesse hydrographique de la Lozère dévalant montagnes et vallées alimentent trois bassins versants vers la Loire, la Garonne, le Rhône et la Méditerranée. Dans un environnement encore préservé, les rivières sauvages classées 1<sup>ère</sup> catégorie parcourent tout le département. C'est un joyau unique en France et en Europe.

## 1 Le Lot

Il prend sa source et s'étire sur environ 95 km dans sa traversée de la Lozère, accessible, précoce et régulier, il est peuplé de truites fario sur l'ensemble de son linéaire. Des cyprinidés sont également présents sur son parcours aval.

## 2 Le Tarn

Ruisseau de plateau à sa source, il revêt ensuite pour l'essentiel de son cours un profil de gorges creusées tout d'abord dans le granit puis le calcaire. La Mimente et le Tarnon lui apportent une dimension supplémentaire en aval de Florac. Les truites fario y sont nombreuses, accompagnées de cyprinidés d'eau vive à mi-parcours.

## 3 La Jonte

Rivière aux eaux cristallines, elle dévale dans de superbes gorges avant de se jeter dans le Tarn. Elle abrite une très belle population de truites fario.

## 4 La Colagne

Elle naît sur le plateau du Roy et est marquée par la présence de deux retenues sur son cours amont (lac de Charpal et lac de Ganivet). Ruisseau de plateau elle s'engage ensuite dans des gorges et reçoit l'apport d'affluents. Elle abrite une population importante de truites fario sur tout son cours, avant de se jeter dans le Lot.

## 5 Le Chapeauroux

Tout d'abord cours d'eau paisible, musardant en méandres multiples, il adopte ensuite un profil de gorges avant de se jeter dans l'Allier. Il possède une très belle population de truites fario. L'ombre commun présent également est protégé (pêche réglementée en no-kill).

## 6 L'Allier

Il né à 1410 m d'altitude, au Moure de la Gardille, de sa source à la sortie du département, il abrite de belles truites fario et une population protégée d'ombres communs de souche (pêche de l'ombre réglementée en no-kill).

## 7 La Truyère

Elle coule sur le socle granitique de la Margeride, dotée de nombreux affluents, elle abrite une très belle population de truites fario.

## 8 L'Altier

Après avoir dévalé les pentes du Mont Lozère, il suit une vallée joliment encaissée dans le schiste avant de se jeter, après 30 km, dans le lac de Villefort. Il est peuplé de nombreuses truites fario.

## 9 Les Gardons cévenols

Les principaux sont le Gardon de Sainte-Croix, le Gardon de Saint-Germain, le Gardon de Mialet et le Gardon d'Alès. Ils sont alimentés par de nombreux ruisseaux caractéristiques du pays cévenols. Ils sont peuplés de truites fario et de cyprinidés d'eau vive sur leur partie aval.

## 10 Le Bès

Principal cours d'eau du plateau de l'Aubrac, il abrite une belle population de truite fario. Son profil de ruisseau de plateau se poursuit par des gorges escarpées sur son cours aval, avant de se jeter dans la retenue de Grandvals.



1<sup>ère</sup> catégorie

Voir : Cartes Michelin n° 76 et 80 (1/200000) et dans les "Spéciales" de l'IGN : Découvertes régionales, celle de la Lozère (1/100000).



Lac de Naussac

# Lacs de montagne

En plus de son réseau exceptionnel de rivières, la nature lozérienne est généreuse avec un vaste ensemble de lacs aux profils variés. Des vastes plateaux de l'Aubrac et ses lacs glaciaires, aux forêts de la Margeride en passant par les vallées dessinant le relief cévenol, chaque lac a son décor pour un moment de pêche dépaystant. Il vous sera possible de traquer la truite, le brochet, la perche ainsi que divers cyprinidés.

## Lac de Naussac

### Une diversité de pêche nulle part égalée

- Altitude : 945 m
- Superficie : 1050 ha
- Capacité : 190 millions de m<sup>3</sup>
- Fonction : soutien d'étiage de l'Allier
- Classé grand lac intérieur de montagne
- Période d'ouverture : du 12/02 au 31/12 suivant les espèces, se conformer à la réglementation (p. III)
- Particularité : se compose d'un plan d'eau réservé pour la pêche des salmonidés et du grand plan d'eau orienté pêche aux carnassiers.

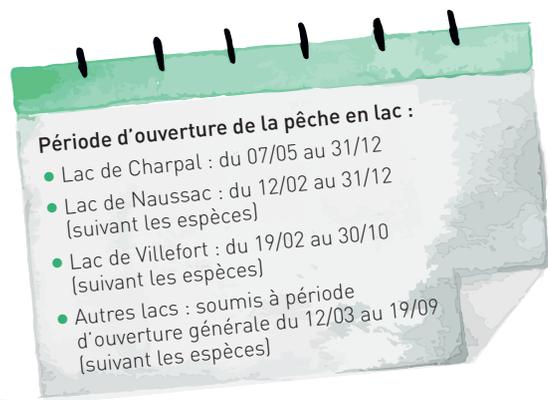
- pour la pêche au vif
- 1 canne sur le plan d'eau du Mas d'Armand
- Quota de capture par jour et par pêcheur : 1 Sandre, 1 Brochet, 5 truites. Taille légale de capture : 23 cm
- Mise à l'eau des embarcations dans les zones indiquées par des panneaux

 Population : perches, brochets, salmonidés

- Pêche autorisée :**
- Pêche en bateau à moteur électrique [3] (hors zones matérialisées par les bouées jaunes)
  - 2 cannes sur le lac de Naussac dont une seule équipée

- Interdictions :**
- ✗ Embarcation à moteur thermique
- 

Accès PMR Mas d'Armand  
 Baignade surveillée, loisirs (voile, kitesurf, canoë, kayak, pédalos, stand up paddle, catamaran).  
 Bases nautiques Rondin Parc : 04 66 69 50 46



Lac de Villefort

MODIFICATION DU NOMBRE DE PRISES POUR CES LACS :  
5 SALMONIDÉS PAR JOUR ET PAR PÊCHEUR. TAILLE LÉGALE DE CAPTURE 23 CM.

## Lac de Villefort

Un environnement d'exception dans un écrin émeraude

- Altitude : 580 m
- Superficie : 136 ha
- Capacité : 35,6 millions de m<sup>3</sup>
- Fonction : production électrique
- Labellisé Pavillon Bleu depuis 2010
- Période d'ouverture : du 19/02 au 30/10 suivant les espèces se conformer à la réglementation (p. III)
- Particularité : sur le lac « la truite du Mont Lozère » est une pisciculture bio et flottante, unique en France. Vente directe à l'atelier.

### Pêche autorisée :

- Embarcation à voile et à moteur (électrique ou thermique) [2]
- Mise à l'eau des embarcations dans les zones indiquées par des panneaux



Location bateau, baignade surveillée, loisirs (planche, canoë, pédalos, stand up paddle)  
Accueil pêche Villefort : 04 66 69 10 65  
Base Nautique : 04 66 46 83 39



Population : truite fario, truite lacustre, truite arc-en-ciel, cristivomer

## Lac de Charpal

Plus grand lac « no-kill » de France !



- Altitude : 1326 m
- Superficie : 190 ha
- Capacité : 8,2 millions de m<sup>3</sup>
- Fonction : alimentation en eau potable de la ville de Mende, soutien du débit d'étiages de la Colagne et écrêtement des crues.
- Classé grand lac intérieur de montagne
- Ouverture spécifique : du 07/05 au 31/12
- Particularité : lac intégral no-kill

- Hameçons sans ardilhon
- Pêche du bord ou en bateau (à rame ou à moteur électrique) [1]
- Mise à l'eau des embarcations dans les zones indiquées par des panneaux

### Interdictions :

- ✗ Pêches aux appâts naturels (morts ou vivants)
- ✗ Embarcation à moteur thermique\*
- ✗ Réglementation spécifique pour la circulation et le stationnement des véhicules à moteur aux abords de la retenue



Population : perches, brochets, rotengles

### Pêche autorisée :

- Pêche aux leurres artificiels
- Une seule ligne montée sur canne, munie de deux hameçons ou de trois mouches artificielles

Lac de Charpal

**MODIFICATION DU NOMBRE DE PRISES POUR CES LACS :  
5 SALMONIDÉS PAR JOUR ET PAR PÊCHEUR. TAILLE LÉGALE DE CAPTURE 23 CM.**

## Lac du Moulinet

### Un lac ludique

- Superficie : 13 ha
- Capacité : 250 000 m<sup>3</sup>
- Altitude : 1075m
- Fonction : dérivation du bassin versant Cruzeize vers le bassin versant la Truyère en vue de la production électrique
- Particularité : classé dans le TOP 3 des plus beaux lacs de France où se mettre au vert par le Lonely Planet (en 2020)



Population : lac 1<sup>ère</sup> catégorie (déversement régulier en truite)

#### Pêche autorisée :

- Depuis les pontons aménagés en bois
- Pour plus de tranquillité pêcher tôt ou en fin de journée,

#### Interdictions :

- ✗ Embarcation à moteur
- ✗ Pêcher le vendredi



Baignade surveillée, aire de jeux enfants, animations estivales (sorties nature, espace bien-être, etc.), loisirs (pédalos, stand up paddle, VTT et trottinette électrique), tiralo PMR.

## Lac de Ganivet

### Un lac avec îlot de verdure

- Superficie : 12 ha
- Capacité : 229 000 m<sup>3</sup>
- Altitude : 1044 m
- Fonction : dérivation des eaux de la Colagne vers le bassin de la Truyère en vue de la production électrique
- Particularité : au milieu du lac se trouve un petit îlot boisé



Population : truites fario, goujons, vairons

#### Pêche autorisée :

- Plusieurs accès « pêche » autour du lac
- Mise à l'eau des embarcations dans la zone aménagée en accès libre

#### Interdictions :

- ✗ Embarcation à moteur
- ✗ Pêcher le vendredi



Aire de jeux, location (pédalos, canoës, paddles), sentier d'interprétation, ponton pour PMR.

# Les autres pépites bleues

Lac de Saint Andéol

## Les lacs naturels de l'Aubrac

Issus de l'aire glaciaire, les lacs d'Aubrac aux eaux sombres sont mis en valeur dans un environnement aux couleurs changeantes et contrastées. La route des lacs sur la départementale D52 vous offre un spectacle de nature entre les troupeaux de vaches et les burons de pierre de granite où la pause déjeuner avec un bon algot sera à coup sûr revigorante.

- Lac des Saliens (privé), 6 ha, altitude 1211 m

- Lac Saint-Andéol (privé), 11 ha, altitude 1222 m

- Lac de Born (privé), 5 ha, altitude 1260 m

- Lac de Souveyrols (privé), 1,6 ha, altitude 1303 m

## Les lacs cévenols

Les vallées cévenoles formées par des cours d'eau puissants cisailant au fil des millénaires le schiste ont permis la construction de plusieurs lacs destinés à la production hydroélectrique. Les forêts verdoyantes contrastent avec la pierre noire des vallées de l'Altier, du Chassezac et de la Borne. Attention, ces lacs ne sont pas aménagés, les accès aux berges sont difficiles en raison de leurs instabilités ou de leurs fortes inclinaisons.

**Sur l'ensemble de ces sites, les pêcheurs devront être particulièrement vigilants en aval de ces ouvrages car le niveau de l'eau varie très fortement en fonction des lâchers d'EDF.**

- Lac de Rachas [4]

53 ha, altitude 828 m

- Mise à l'eau des embarcations dans les zones indiquées
- 1 seule canne autorisée

- Lac de Pied-de Borne

4,5 ha, altitude 320 m

- Pêche facile depuis les berges

✗ Bateau à moteur thermique ou électrique

- Lac de Roujanet [5]

41 ha, altitude 610 m

✗ Bateau à moteur thermique ou électrique

- Lac de Puylaurent

60 ha, altitude 939 m

Accès au lac difficile, pêche du bord

✗ Bateau à moteur thermique ou électrique



© Margane Roux

Certains sites disposent d'une réglementation spécifique, veillez à la respecter :

[1] et [3] Cf. arrêté préfectoral du 4/06/2018 portant règlement particulier de police pour l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives diverses sur le plan d'eau de la retenue du barrage de Charpal et de Naussac.

[2] Cf. arrêté préfectoral du 01/06/2016 portant règlement particulier de police pour l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives diverses sur le lac de Villefort.

[4] Cf. arrêté préfectoral du 01/06/2016 portant règlement particulier de police pour l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives diverses sur le plan d'eau de la retenue

du barrage du Rachas.

[5] Ce lac est limitrophe avec le département de l'Ardèche. Le droit de pêche appartient à l'AAPPMA du canton de Villefort, toutefois la réglementation applicable est celle des deux départements la plus favorable aux pêcheurs.

Pour les autres plans d'eau et cours d'eau situés en Lozère se référer à l'arrêté préfectoral du 29/05/2019 portant règlement de police pour l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives nautiques diverses dans le département de la Lozère.



# La pêche : un jeu d'enfant !

Dès 6 ans, les enfants seront enchantés de partager un moment de pêche avec vous. Cette activité en pleine nature sera propice à l'observation, la patience, la compréhension du monde aquatique mais aussi (et surtout) un beau souvenir pour toute la famille !

Pour passer une journée au bord de l'eau, direction l'un des étangs de pêche où tout est prêt pour vous accueillir dans un espace aménagé.

Vous recherchez un moment privilégié associant découverte et rencontre, c'est à l'un des guides qu'il faut vous adresser. Ils connaissent les rivières et lacs par cœur, petits et grands seront ravis ! Pour les mordus du poisson, la Fédération de pêche propose des initiations et perfectionnement pour vos enfants.

## Reliez le nom au poisson correspondant

La pêche est un véritable sport, mais aussi un moment de détente, alors maintenant place au jeu ! En Lozère au bout de la ligne, vous pourrez attraper l'un de ses poissons, mais saurez-vous le reconnaître ?

Truite arc-en-ciel

1



Vairon

2



Sandre

3



Truite fario

4



Carpe

5



Brochet

6



CARNASSIERS

SALMONIDÉS

CYPRINIDÉS



Etang de Bonnecombe

© Stearts.com

# Les étangs : le top pour débuter

Tous situés en altitude, ces trois étangs permettent de s'adonner au plaisir de la pêche dans un environnement sécurisé. Destination privilégiée des familles ou des pêcheurs débutants, ces retenues bénéficient d'un empoissonnement régulier en truites arc-en-ciel, avec de jolis poissons dépassant parfois les 4 kg ! Ouvrez l'œil, au moment calme de la journée, il est possible d'apercevoir un héron cendré, des loutres ou des canards ou encore les belles libellules aux ailes noires. Les zones humides aux abords des étangs favorisent la biodiversité.

## Etang de Barrandon – Mont-Lozère

Superficie : 2,5 ha

Classement : situé en zone Cœur du Parc National des Cévennes, labellisé charte européenne du tourisme durable.

Accès : par la route D35 qui relie le col de Montmirat au Pont de Montvert.

Contact : 04 66 65 36 11



© Sandy Berthomieu

## Etang de St Léger du Malzieu – Margeride

Superficie : 0,9 ha

Accès : par le Malzieu-Ville ou St-Chély-d'Apcher, depuis l'A75 par la Garde et l'aire de la Lozère.

Contact : 04 66 31 75 79



© Benoît Colomb - Lozère Tourisme

## Etang de Bonnecombe – Aubrac

Superficie : 0,79 ha

Site géré par l'association du lac de Bonnecombe.

Accès : par St-Germain-du-Teil, Le Monastier-Pin-Moriès ou Nasbinals, direction Col de Bonnecombe.

Contact : 04 66 42 99 70

### Ouverture et infos pratique :

Etang de Barrandon : ouvert tous les jours entre le 18/06 et le 18/09

Etang de St Léger du Malzieu : ouvert les week-ends entre le 18/06 et le 30/06 puis tous les jours entre le 01/07 et le 04/09

Etang de Bonnecombe : Ouverture au premier mai les week-ends et fériés. Tous les jours en juillet et août. Horaire : de 10h à 18h non-stop

Pour connaître les précisions sur la période d'ouverture et la fermeture des sites, prenez contact avec la Fédération de pêche de Lozère.

Site de pêche privée (hors carte de pêche)

Pour ces 3 espaces de pêche touristique vous trouverez :



Techniques autorisées : pêche à la mouche et pêche aux leurres.

Prix en fonction du nombre de poissons.



Population : Truite arc-en-ciel



## Un sentiment d'évasion

Au bord d'une rivière sauvage, le duo Elisa Routa, journaliste et Thibaut Vergoz, photographe, ont découvert la Lozère sous un autre angle. Au cours de leur road trip en van sur nos routes, ils ont adoré profiter d'une expérience pêche sur le Bès en Aubrac. Le tout accompagné par deux guides de pêche passionnés par leur pratique et la nature. Récit d'aventure depuis une roche de granite polie par l'eau.



### **Elisa, Est-ce une première expérience ?**

*La pêche en rivière a été une véritable découverte. Habitant au Pays basque, je suis plus habituée aux sorties en mer, aux sessions de surf et aux remous de l'Atlantique.*

### **Quelle était l'ambiance pour cette partie de pêche ?**

*Après avoir garé la voiture au bord d'un chemin, nous avons enfilé les Waders et traversé une forêt de hêtres jusqu'au bord de la rivière. Alexandre Burtin et Damien Rochefort ont préparé leurs mouches minutieusement en nous expliquant que le choix de la mouche se faisait en fonction de l'espèce du poisson. La boîte ressemblait à un coffret à bijoux minuscules rempli de plumes de couleurs.*

*Damien s'est posté au milieu d'un cours d'eau large d'une dizaine de mètres, il a analysé le courant avant de lancer sa ligne (la soie) dans un geste hyper élégant. J'ai été surprise par la délicatesse qu'impose la pratique du No Kill et le silence des lieux.*

*Pile à ce moment-là, un vol d'oiseaux au-dessus de nos têtes. C'était magique. Tout était là !*

### **Comment s'est passée cette activité avec votre guide ?**

*Damien et Alex sont de vrais passionnés, à la fois de la Lozère et de la pêche. Ils se considèrent avant tout comme des acteurs de terrain, les premiers observateurs des problématiques environnementales. Avec le temps, ils ont su affûter leur œil. Leur amitié m'a aussi beaucoup frappée. On a senti les liens bienveillants qui les unissaient.*



Rivière le Bès

© Thibaut Vergoz

Dès leur plus jeune âge, la pêche leur a transmis un style de vie qu'ils ont tenté de nous partager avec brio. Alex s'est assis à côté de moi sur une roche de granite aussi ronde que le dos d'un animal endormi. **On a parlé de voyages, de l'opportunisme des truites, de l'impact des déchets, de la faune, de l'éthique dans le métier de guide de pêche et de l'éducation autour de l'environnement qu'il tente d'inculquer à ses élèves.**

Je me rappelle de ses mots : « La pêche, c'est aussi ça, discuter avec quelqu'un sur un rocher, entourés de la nature ».

### **Quelle technique de pêche avez-vous pratiqué ?**

On a été initiés à la pratique du No Kill, une technique qui consiste à ne pas tuer les poissons pêchés. Damien nous a raconté qu'il mixait ses mouches (sèche-nymphes) pour pêcher à la fois sur l'eau et sous l'eau, qu'il venait poser l'insecte au-dessus du poisson pour qu'il vienne s'en saisir et que, grâce à ces insectes, ils pouvaient analyser la qualité de l'eau. **L'approche environnementale est très importante et c'est ce qui m'a plu.** Alex et Damien utilisent une soie de 27 mètres et des fibres de plumes de faisán, de coq, des poils de lièvre ou en époxy.

### **En quoi la pêche est-elle une bonne idée d'activité durant un roadtrip en Lozère ?**

La pêche du No Kill rassemble tout ce que la Lozère a à offrir : un sentiment d'évasion à proximité autour de valeurs ancrées dans des paysages sauvages.

### **Quel est votre meilleur souvenir de cette journée ?**

Sans hésiter, le fait de passer du temps en pleine nature sous un ciel chargé avec des personnes aux valeurs inestimables qui se réjouissent du territoire sur lequel ils vivent et qui tentent, au quotidien, dans leur vie personnelle et à travers leur métier, de transmettre, avec respect, leur amour pour le vivant.

[www.elisarouta.com](http://www.elisarouta.com)

[www.thibautvergoz.com](http://www.thibautvergoz.com)



© Thibaut Vergoz



# L'embaras du choix

## Pour un séjour pêche sur-mesure



### Un nid douillet pour les pêcheurs

En Lozère, vous trouverez des logements qualifiés « **Hébergements pêche** » prêts à vous accueillir. Tous répondront à vos attentes en vous offrant un service adapté et des conseils personnalisés.

Ce label national est mis en place par la Fédération nationale de pêche et Lozère Tourisme.

Les hébergements qualifiés répondent à de nombreux critères pour vous satisfaire :

- Situé à proximité d'un site de pêche (rivières, lacs...)
- Local à disposition pour stockage du matériel et séchage des tenues mouillées
- Stationnement à proximité (pour décharger le matériel)
- Informations à disposition (coordonnées guides de pêche...)
- Les chambres d'hôtes acceptent de servir le petit-déjeuner tôt le matin

En plus de la qualification « Hébergement pêche » certains établissements sont labellisés « Gîtes de France » ou « Logis ».

Vous l'aurez compris toutes les conditions d'accueil sont réunies et idéales pour aller taquiner le poisson. Profitez aussi de votre séjour pour découvrir les autres richesses de notre territoire.





## L'Agence Lozère Résa vous aide à préparer votre séjour

Le service de réservation vous accueille toute l'année pour vous aider à trouver la location correspondant à vos envies et à votre budget avec une gamme de logements variés :



**CléVacances**  
LOCATIONS & CHAMBRES D'HÔTES



VILLAGE DE  
GÎTES



VILLAGE DE  
VACANCES



HÔTELS



CAMPINGS

Lozère Résa c'est :

- Une offre exclusive, complète et adaptée à vos envies d'évasion
- Des bons plans et promotions toute l'année sur vos vacances en Lozère
- Des séjours thématiques, personnalisés selon vos désirs (pêche, randonnée, nature, bien-être, sportif, ...)
- Une réservation et des conseils en ligne sur le site internet Lozère-resa et par téléphone avec l'une de nos téléconseillères séjours disponibles du lundi au samedi.

[www.lozere-resa.com](http://www.lozere-resa.com)



## Formule pêche accompagnée

Des offres de séjours pêche encadrées par un professionnel de la Compagnie des guides de pêche de Lozère ou en formule « pêche en liberté » sont possibles sur le département.

Et pourquoi pas combiner les plaisirs ? Imaginez votre venue en couple avec une partie de pêche à la mouche, une petite randonnée en Aubrac ou sur le Mont-Lozère et finir le séjour en balnéothérapie. Ou plutôt, un week-end entre amis pour explorer nos rivières et déguster nos gourmandises locales. Tout simplement, profitez d'une matinée de visites dans l'un de nos nombreux sites (grottes, parcs animaliers, musées, villages de caractères) et une après-midi d'initiation au bord de l'eau en famille.

[www.guides-de-peche.fr](http://www.guides-de-peche.fr)

## Destination Lozère

La Lozère est le terrain de jeu propice à vivre de nouvelles expériences, seul, entre amis, en couple ou en famille, tout est possible ! Ici, la nature est généreuse avec des ambiances de pêche très différentes d'une région à l'autre où la roche habille les cours d'eau de granite, de calcaire ou de schiste.

Pour connaître les secrets de notre destination rendez-vous sur [www.lozere-tourisme.com](http://www.lozere-tourisme.com)





Éphémère - Ecdyonurus



© Bruno Calendin

## Les bonnes pratiques

La Lozère est un département riche en rivières peuplées de truites sauvages. La diversité exceptionnelle de sa flore forme un patrimoine rare et intact que nous devons tous préserver. Les bons gestes de chacun permettront à tous de profiter de sa passion dans un environnement naturel favorisant la biodiversité.

Par ici les 10 (bons) conseils pour votre partie de pêche écoresponsable.

- 1 Je pêche uniquement pendant les périodes d'ouverture, de l'aube au coucher du soleil. Je me renseigne sur la réglementation et je respecte les règles (nombre de prise, taille des poissons, périodes d'ouverture et technique de pêche).
- 2 J'emprunte les sentiers déjà tracés, j'évite de marcher en bordure et je limite mes déplacements dans les rivières afin de préserver la microfaune des rives des cours d'eau.
- 3 Je n'oublie pas de récupérer tous mes déchets avant de partir. Les fils et les plombs peuvent abîmer les poissons, les oiseaux et les rivières.
- 4 Je veille à utiliser des hameçons simples (à la cuillère, au leurre et au vairon manié) et j'écrase mes arpillons. Avec ce matériel, je ne blesse pas les truites que j'ai capturées.
- 5 Je manipule toujours les poissons avec les mains mouillées et je ne les serre pas trop fort. Pour décrocher un hameçon sans que la truite bouge, il suffit de la retourner, ventre vers le ciel.
- 6 Je ne laisse pas un poisson hors de l'eau plus de 10 secondes ! Tout juste le temps de prendre une photo et le poisson retrouve l'eau.
- 7 Je privilégie la pêche no-kill. Les poissons poursuivent leur croissance et assurent la pérennité de l'espèce dans leur milieu naturel.
- 8 Je préserve les aménagements dans l'intérêt de tous les usagers de l'espace naturel (berges, plantations, clôtures, bétail, etc.). Je ne crée pas de cairns ou petits barrages avec les pierres de la rivière abritant de nombreuses larves.
- 9 Dans ma vie quotidienne, je limite mon impact sur l'environnement. Le réchauffement climatique se répercute sur la pêche, notamment l'été où les poissons souffrent dans une eau plus chaude avec un niveau de rivière plus bas.
- 10 Je profite de ce loisir pour me déconnecter et admirer tout ce qui m'entoure.

# Pêche en Lozère : règlement 2022

Période d'ouverture générale (en rivière) : du 12 mars au 18 septembre 2022

Livret détachable

## Conditions d'exercice de la pêche

La fédération de pêche de Lozère n'est pas adhérente du Club Halieutique Inter-départemental.

### Les conséquences pour les pêcheurs lozériens :

Aucune, ils peuvent toujours pêcher dans la quasi-totalité des cours d'eau du département. S'ils souhaitent aller pêcher dans d'autres départements, ils doivent se munir des cotisations statutaires des départements dans lesquels ils se rendent, et en fonction de leurs destinations de la vignette Club Halieutique. Cette dernière ne pourra pas être achetée en Lozère.

### Les conséquences pour les pêcheurs d'autres départements :

- Les pêcheurs qui achètent leur carte de pêche en Lozère peuvent comme par le passé continuer à l'acheter et pêcher au même titre que les lozériens. S'ils souhaitent pêcher dans les autres départements adhérents au Club, ils devront acquitter une cotisation statutaire et la vignette Club Halieutique.
- Les pêcheurs qui achètent leur carte de pêche dans leur département d'origine peuvent toujours venir en Lozère à la condition qu'ils acquittent, comme les lozériens, la cotisation statutaire (cotisation perçue par l'AAPPMA et la fédération). C'est à cette seule condition que la pêche en Lozère leur sera ouverte sur l'ensemble des parcours des AAPPMA.

### Tarifs des cartes de pêche pour 2022

Pêcheurs adhérents à une AAPPMA de la Lozère

(Cette catégorie comprend exclusivement les pêcheurs qui désirent payer le timbre piscicole en Lozère). Prix en €.

	Timbre piscicole*	Cotisation Lozère	Total
Adultes	36,20	43,80	80
Mineurs (1)	2,70	13,30	16
Hebdomadaire (2)	13,00	20,00	33
Découverte (3)	0,50	5,50	6
Journalière	3,90	13,10	17
Découv. Femme	14,20	20,80	35

\*CPMA = Cotisation Pêche et Milieu Aquatique = timbre piscicole

Pêcheurs ayant déjà acquitté le timbre piscicole dans un autre Département

(Cette catégorie comprend uniquement les pêcheurs qui sont déjà titulaires d'une carte de pêche achetée dans un autre département et qui désirent pêcher en Lozère. Il devront payer la cotisation Lozère (prix de la carte moins le prix du timbre piscicole).

(1) s'adresse à tous les jeunes de moins de 18 ans (au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours)

(2) validé de 7 jours consécutifs, disponible toute l'année.

(3) s'adresse à tous les jeunes de moins de 12 ans (au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours)

	Timbre piscicole	Cotisation Lozère	Total
Adultes	0	43,80	43,80
Mineurs (1)	0	13,30	13,30
Hebdomadaire (2)	0	20,00	20,00
Découverte (3)	0	5,50	5,50
Journalière	0	13,10	13,10
Découv. Femme	0	20,80	20,80

La carte de pêche de Lozère accompagnée obligatoirement de son volet de validation donne uniquement le droit de pêcher sur tous les lots de la fédération de Lozère et des AAPPMA affiliées, qu'ils fassent l'objet de conventions écrites ou bien d'accords tacites.

### Cartes de pêche

En vertu du Code de l'Environnement « Toute personne qui se livre à l'exercice de la pêche doit justifier de sa qualité de membre d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et avoir versé, en sus de sa cotisation statutaire, une Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA), dont le produit est affecté aux dépenses de surveillance et de mise en valeur du domaine piscicole national ».

### Classement des rivières :

1<sup>ère</sup> catégorie (salmonidés dominants) : tous les cours d'eau et lacs du département, sauf le Bès en aval de la centrale du Vergne.

## Période d'ouverture

### en 1<sup>ère</sup> catégorie :

- Truite : du 12/03 au 18/09 inclus
- Ombre commun : du 24/05 au 18/09 inclus
- Brochet : du 23/04 au 18/09 inclus
- Écrevisse signal : du 12/03 au 18/09 inclus (espèce nuisible) en rivière, Naussac et Villefort à la fermeture des lacs.
- Grenouilles vertes et rouges : du 16/07 au 18/09 inclus
- Autres poissons : du 12/03 au 18/09 inclus.

### en 2<sup>ème</sup> catégorie :

- Ouverture générale : du 01/01 au 31/12
- Truite fario ou AEC et cristivomer : du 12/03 au 18/09 inclus
- Grenouilles vertes et rouges : du 16/07 au 19/09 inclus
- Brochet : du 01/01 au 31/01 et du 30/04 au 31/12
- Sandre : du 01/01 au 10/03 et du 11/06 au 31/12.

### Réserves temporaires 2<sup>ème</sup> catégorie sur le barrage de Grandval :

Dans la retenue de Grandval, la réglementation du département Cantal s'applique pour toutes les pêches.

Lacs des Salhiens, St-Andéol, de Born, de Souveyrots, du Moulinet et les Gravières du Malzieu : ouverture du brochet du 07/05 au 18/09 inclus.

Les brochets peuvent être conservés entre 60 et 75 cm.



## Les dispositions s'appliquant aux pêcheurs dans le département de la Lozère

Les précisions du présent document sont extraites de la réglementation en vigueur. L'attention des pêcheurs est attirée sur le fait que ces précisions ne sauraient reproduire toute cette réglementation et que, par ailleurs, elles peuvent être contredites en cours d'année par les modifications que peuvent lui apporter les lois et décrets, les arrêtés ministériels ou préfectoraux. Ces précisions ne dispensent pas de la consultation des textes précités, elles n'ont que la valeur de simples renseignements et ne sauraient donc être invoquées pour justifier, éventuellement, de la bonne foi.

### Ouvertures spécifiques :

- **Lac de Charpal** : du 07/05 au 31/12
- **Lac de Naussac** : du 12/02 au 31/12 (suivant les espèces)
- **Lac de Villefort** : du 19/02 au 31/10 (suivant les espèces)

### FÉDÉRATION DE LA LOZÈRE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

12, avenue Paulin Daudé - 48000 Mende

Tél. 33 (0) 4 66 65 36 11

[www.lozerepeche.com](http://www.lozerepeche.com) - [info@lozerepeche.com](mailto:info@lozerepeche.com)

Bureaux ouverts du lundi au vendredi entre 9h et 17h.

Fédération de Pêche  
de la Lozère

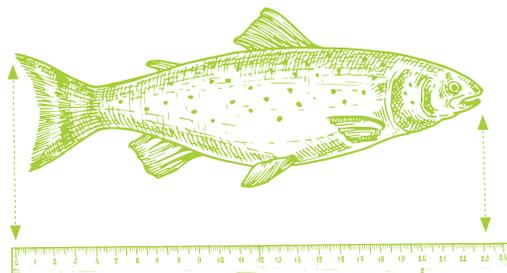


### Interdictions spécifiques :

- ✗ Suite à une pollution la pêche est interdite sur le Bramont en aval du pont de la Fage et jusqu'au pont Rouge (Commune de St Etienne du Valdonnez), sur le Bramont d'Isagnac de la source à la confluence avec le Tarn et son bassin versant, sur le ruisseau de Combe Sourde du pont sur RD 20 au Lot.
- ✗ La pêche de l'ombre commun est interdite sur l'Allier et le Chapeauroux.
- ✗ **La pêche du saumon, de l'écrevisse à pattes blanches, du barbeaux méridional et de l'anguille est interdite.**
- ✗ La pêche est interdite dans les dispositifs assurant la circulation des poissons dans les ouvrages construits dans le lit des cours d'eau.
- ✗ La carafe à vairon est interdite en 1<sup>ère</sup> catégorie.
- ✗ L'utilisation du buldo est interdite sur les parcours No kill mouche.
- ✗ La pêche à la ligne, en utilisant l'asticot ou les œufs de poissons naturels (frais ou de conserves, ou mélangés à une composition d'appâts) ou artificiels est interdite.
- ✗ La pêche à l'aide d'un poisson vivant est interdite sur tous les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie et dans les plans d'eau, sauf sur les lacs de Naussac, Salhiens, Souveyrols, Born et St Andréol.
- ✗ L'usage du poisson mort naturel est interdit du 12 mars au 08 avril inclus dans les eaux de la 1<sup>ère</sup> catégorie, sauf sur les lacs de Naussac, Salhiens, Souveyrols, Born et St Andréol.
- ✗ La pêche en marchant dans l'eau est interdite dans la Rimeize toute l'année entre le pont des moulins de Beuregard et le pont sur la RD 107, dans la Jonte depuis sa résurgence jusqu'au ravin de Castètle du 12 mars au 9 avril inclus.
- ✗ En vue de protéger les frayères (Ombre commun), la pêche en marchant dans l'eau est interdite du 12 mars au 13 mai inclus, dans l'Allier, en aval du Pont de Rogleton (commune de Luc) et dans le Chapeauroux, en aval du Pont Rodier (commune de Châteauneuf de Randon).
- ✗ Sur les lacs, la pêche à la traîne est interdite.

### MESURE DES POISSONS :

La longueur des poissons est mesurée du bout du museau à l'extrémité de la queue déployée.



### Tailles minimales de capture de la truite (voir carte p1V)

#### A 0,30 m dans les cours d'eau suivants :

- Lot : du pont neuf sur RN 88 (commune de Balsièges) jusqu'à la sortie du département
- Tarn : du pont de Quézac (commune de Quézac) jusqu'à la sortie du département

#### A 0,25 m dans les cours d'eau suivants :

- Allier : confluence ruisseau de Masméjean à Luc (commune de Luc) jusqu'à la sortie du département
- Chapeauroux : du pont de Laval Atger à la confluence avec l'Allier
- Bramont : du pont RN 106 de Rouffiac à la confluence avec le Lot
- Colagne : en aval du pont Pessil (commune du Marvejols)
- Lot : en aval du Pont St Laurent (commune de Mende) jusqu'au pont Neuf (RN 88) (commune de Balsièges)
- Luech : du pont de la Planche (Vialas) à la limite du Département
- Mimente : de la confluence avec le ravin de Cantemerle (commune de Cassagnas) jusqu'à la confluence avec le Tarnon (commune de Florac)
- Tarn : en aval du confluent avec le Rieujalet (commune du Pont-de-Monvert) jusqu'au pont de Quézac (commune de Quézac)
- Tarnon : de sa confluence avec le ruisseau de Fraissinet (commune de Vébron) jusqu'à la confluence avec le Tarn (commune de Florac)
- Truyère : de la confluence avec la Rimeize jusqu'à la limite du département

#### A 0,23 m dans les cours d'eau suivants :

- Allier : en aval de son confluent avec le Rieufris (commune de La Bastide-Puy-laurent) jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Mas Méjean (commune de Luc)
- Allier : en aval du Pont des Rochettes Basses (commune d'Altier) jusqu'à son confluent avec le Chassezac
- Bernades : sur la totalité de son cours (commune de Chanac)
- Le Bès : pont de Marchastel sur RD 900 (commune de Marchastel) jusqu'à la retenue de Grandvals
- Borne : sur la totalité de son cours
- Bramont : en aval du pont de la RN 106, hameau de Molines (commune de St Etienne du Valdonnez), jusqu'au pont RN 106 de Rouffiac (commune de St Bazouille)
- Chapeauroux : du Pont Rodier (commune de Châteauneuf de Randon) jusqu'au pont de Laval Atger (commune de St-Bonnet-Laval)
- Chapouillet : en aval du passage busé de l'A75 (commune de St-Chély-d'Apcher) jusqu'à son confluent avec la Rimeize
- Chassezac : en aval du Barrage de Puy-laurent jusqu'à la sortie du département
- Colagne : de la confluence avec le ruisseau du Bouchet (Rieutord de Randon) jusqu'au pont Pessil (commune du Marvejols)
- Coulagnet : en aval du Pont des Ecurieuls (commune de Montrodât)
- Gardon d'Alès : en aval du Pont de St Michel de Dèze (commune de St Michel de Dèze) jusqu'à la sortie du département
- Gardon de Miallet : en aval de son confluent avec les Gardons de Ste Croix et de St-Germain-de-Calberte jusqu'à la sortie du département
- Gardon de Ste Croix : du pont du garage communal de Ste Croix jusqu'à la confluence avec le Gardon de St-Germain-de-Calberte
- Gardon de St-Germain-de-Calberte : en aval du Pont de l'Ancizolles (commune de St Germain de Calberte) jusqu'à son confluent avec le Gardon de Ste Croix,
- Gardon de St Jean : sur la totalité de son cours
- Gardon de St Martin : en aval du Pont de Thonas, jusqu'à son confluent avec le Gardon de St-Germain-de-Calberte

- Jonte : du pont du village de l'Oultra (Gatuzières) jusqu'à son confluent avec le Tarn,
- Lot : en aval du Pont de la D 901 (commune de Bagnols-les-Bains) jusqu'au Pont de St Laurent à Mende (commune de Mende)
- Nize : en aval du Pont de la D25 (commune de Langlade) jusqu'à son confluent avec le Bramont
- Palhère : en aval de la prise d'eau du barrage de Villefort (commune de Pourcharrasses) jusqu'à son confluent avec l'Altier
- Rimeize : en aval du Pont du Chambon (commune du Fau-de-Peyre) jusqu'à son confluent avec la Truyère
- Tarnon : depuis sa confluence avec le ruisseau de Massevagnes (commune des Rousses) jusqu'à sa confluence avec le ruisseau de Fraissinet (commune de Vébron)
- Truyère : de la confluence avec le ruisseau de Rieutortet (commune de Serverette) jusqu'à la confluence avec la Rimeize
- Plans d'eau de Naussac, Villefort, Rachas, Roujanel, Ganivet, Grandvals, Moulinet, Puy-Laurent et Pied de Borne

**A 0,20 m dans les cours d'eau suivants :** dans tous les autres cours d'eau et parties de cours d'eau du département de la Lozère.

### Tailles minimales de capture des autres poissons :

- Ombre Commun : 0,38 m
- Ecrevisses signal (espèce nuisible) : pas de taille légale de capture, 6 balances autorisées (diamètre 30 cm et mailles minimum 10 mm). Remise à l'eau interdite et ne pas transporter cette espèce vivante. Afin d'éviter la transmission de maladies, pensez à désinfecter vos balances après chaque partie de pêche
- Cristivomer : 0,40 m
- Brochet : 0,50 m (en 2<sup>ème</sup> catégorie : Barrage de Grandvals), 0,60 (en 1<sup>ère</sup> catégorie) et 0,75 m sur le plan d'eau de Naussac
- Sandre : 0,40 m (en 2<sup>ème</sup> catégorie : Barrage de Grandvals) et 0,50 m sur Naussac

### Limitation des captures de salmonidés :

Sur les cours d'eau où la taille légale de capture de la truite est de **20 cm** ou **23 cm**, le nombre de captures de salmonidés, autorisé par pêcheur et par jour, est fixé à **7**.

Sur les secteurs de cours d'eau où la taille légale de capture de la truite est de **25 cm**, le nombre de capture de salmonidés autorisé par jour et par pêcheur est limité à **5**.

Sur les secteurs de cours d'eau où la taille légale de capture de la truite est de **30 cm**, le nombre de capture de salmonidés autorisé par jour et par pêcheur est limité à **5**.

Sur les parcours "No-kill" des cours d'eau du département, le nombre de capture de salmonidés est égal à **0** (zéro) et seule la pêche à l'aide de mouches artificielles sans ardlillons est autorisée (voir tableau p IV).

Sur les lacs le nombre de captures de salmonidés autorisé par jour et par pêcheur est limité à **5** (cinq) dont 2 salmonidés de plus de 40 cm, sauf lac de Naussac.

**Sur le lac de Born le nombre de captures de salmonidés autorisé par jour et par pêcheur est limité à 6 (six).**

### Règlementation "parcours halieutique patrimonial des sources du Tarn"

- limites sur le Tarn : du pont de Mas Camargue à la prise d'eau de Masméjean (barrage de Caguefer)
- limites sur la Vèrié : du hameau de Bellecoste à la confluence avec le Tarn
- conditions d'accès : pêche à la mouche fouettée uniquement avec ardlillon écrasé remise à l'eau obligatoire de tout poisson capturé

### Règlementation spécifique de la Gaule Mimentaise (commune de Saint-André-de-Lancize et de Cassagnas) :

- carte journalière gratuite obligatoire (le nombre de jours de pêche est limité à 300 pour la saison), à retirer au relais Stevenson
- jours de pêche autorisée : samedis, dimanches, lundis et jours fériés

### Règlementation spécifique du lac de Naussac et plan d'eau du Mas d'Armand

**Ouverture du 12 février au 31 décembre. Sauf pour :**

- la truite fario du 12/03 au 18/09 inclus
- le brochet du 07/05 au 31/12 inclus
- le sandre du 12/02 au 24/04 et du 18/06 au 31/12

### Procédés de pêche autorisée :

- la pêche est autorisée du bord ou en barque à rame ou à moteur électrique à l'aide de deux lignes, dont une seule équipée pour la pêche au vif, sur le lac de Naussac, et, d'une seule ligne sur le plan d'eau du Mas d'Armand
- la pêche à l'aide de poissons vivants est interdite sur le plan d'eau du Mas d'Armand

### Nombre de captures autorisées :

- 5 (cinq) salmonidés par jour et par pêcheur dont un de plus de 40 cm
- brochet 1 (un) par jour et par pêcheur
- sandre 1 (un) par jour et par pêcheur

### Tailles légales de capture :

- salmonidés : 23 cm
- brochet : 75 cm
- sandre : 50 cm

### Quatre réserves de pêche sont signalées et balisées, pêche et navigation interdite :

- Lac de Naussac : zone de la tour de prise d'eau du lac
- Réserve de 52ha autour des îles situées entre le Rondin des Bois et les Pascals
- Plan d'eau du Mas d'Armand : 150 m sur la zone située entre les deux observatoires ornithologiques (côté ferme agricole)
- Plan d'eau du Mas d'Armand : 20 m en aval de la passerelle sur le ru des Violettes et sur 50 m en amont du ponton en bois

### Règlementation spécifique du lac de Villefort :

**Ouverture du 19/02 au 31/10, sauf pour :**

- Truite fario et Cristivomer : 12/03 au 18/09 inclus

### Procédés de pêche autorisés :

- la pêche est autorisée du bord ou en barque à rame ou à moteur à l'aide de deux lignes
- la pêche à l'aide de poissons vivants est interdite sur le lac
- la pêche au poisson nageur et au poisson mort est autorisée sur la période d'ouverture

### Nombre de captures autorisées :

- 5 (cinq) salmonidés par jour et par pêcheur dont 2 (deux) de plus de 40 cm

### Tailles légales de capture :

- truites : 23 cm
- cristivomer : 40 cm

### Réserves de pêche :

- Périmètre de la pisciculture, délimité par les bouées
- 50 m de part et d'autre du déversoir de la Palhères
- 50 m de part et d'autre du mur du barrage

### Règlementations spécifiques du lac de Charpal

- **La pêche est autorisée du 7 mai au 31 décembre du bord ou en barque.**

- Tout poisson pêché doit être immédiatement remis à l'eau
- Le nombre de capture est fixé à 0 (zéro) par jour et par pêcheur
- Une seule ligne montée sur canne est autorisée (deux hameçons ou trois mouches artificielles au plus). Seule la pêche aux leurres artificiels, sans ardlillons ou ardlillons écrasés, est autorisée. La pêche à l'aide d'appâts naturels est strictement interdite
- Respectez la zone de mise à l'eau des barques

### Règlementation canton de la Grand Combe (30)

Les pêcheurs détenteurs d'une carte de pêche de l'AAPPMA de la Gaule Cévenole, outre qu'ils peuvent pêcher sur l'ensemble du département de la Lozère, le peuvent aussi sur l'ancien pays Grand Combien dans le département du Gard. Pour plus de renseignements, consulter la fédération.

### Navigation

Les moteurs thermiques ou électriques sont interdits. La pêche en embarcation est autorisée uniquement pour les lacs de Charpal, Naussac et Villefort pour lesquels des arrêtés spécifiques existent.

## RÉSERVES DE PÊCHE DE LOZÈRE (AGRÉÉES PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL)

BASSINS VERSANTS	RIVIERES	LONG.	COMMUNES LIEU-DIT	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL
ALLIER CHAPEAUROUX	CHAPEAUROUX	2200	ARZENC DE RANDON + ESTABLES	La Source	Confluent du Gué des Arros
	CHAPEAUROUX	500	ARZENC DE RANDON	100 m en aval du Pont de l'Iraldès	20 m en amont confluent avec les Mattes
	L'EVERS	1250	ARZENC DE RANDON	La Source	Confluent avec le Chapeauroux
	GUE DES ARROS	1100	ARZENC DE RANDON	Le domaine de l'Iraldès	Confluent avec le Chapeauroux
	MATTES	1600	ARZENC DE RANDON	La Source	Confluent avec le Chapeauroux
	CHAPEAUROUX	600	ST JEAN LA FOUILLOUSE - PIERREFICHE	Digue du Moulin de Serres	Pont de Serres
	CHAPEAUROUX	150	AUROUX	Dérivation du Chapeauroux vers Naussac	150 mètres en aval
	CHAPEAUROUX	1900	ST BONNET DE MONTAUROUX	Sur 1900 mètres en aval du pont de St Bonnet de Montauroux	
	CHAPEAUROUX	40	CHAPEAUROUX	Sur 40 m en amont de la passerelle proche de la station d'épuration sur le Chapeauroux	
	ALLIER	800	CHASSERADES	Pont de Chabaleyret	Pont du Bon Dieu
	ALLIER	680	LA BASTIDE	La digue de Sahut	Viaduc SNCF
	CLAMOUSE	400	CHAUDEYRAC	Pont de Clamouse	Pont des Combes
	RU DES MEDES	500	GRANDRIEU	Pont des Médès	Pont de la Mouteyre
	MAS IMBERT	600	ST SAUVEUR DE GINESTOUX	Sur 600 m en amont du Pont de la Baraque de la Motte (RD 985)	
	MAL RIOU	100	CHATEAUNEUF-DE-RANDON	D 988	Confluence Chapeauroux
	ALLIER	100	LANGOGNE - PRADELLES	50 m de part et d'autre du mur du Barrage de Naussac II + canal dérivation	
	DONOZAU	800	LANGOGNE - NAUSSAC	Barrage de Naussac	Confluence avec l'Allier
	GRANDRIEU	580	GRANDRIEU	Sur 580 m à l'aval de la confluence avec le ruisseau des Chazes	
	BERTHALDES	1500	ST PAUL LE FROID	Confluence avec le Ru des Bouviers	Confluence avec le Ru de la Bassibe
	LAC DE NAUSSAC	52 ha	NAUSSAC	Périmètre autour des îles situées de part et d'autre du Rondin des Bois et des Pascals	
LAC DE NAUSSAC	200	NAUSSAC	200 m en amont du mur du Barrage de Naussac		
PLAN D'EAU DU MAS D'ARMAND	150	LANGOGNE	Réserve ornithologique (côté ferme agricole)		
PLAN D'EAU DU MAS D'ARMAND	20	NAUSSAC	20 m sur la queue de retenue du plan d'eau		
PLAN D'EAU DU MAS D'ARMAND	50	NAUSSAC	50 m de part et d'autre de l'accès routier au plan d'eau		
ALLIER CHASSEZAC	LAC DE VILLEFORT	100	VILLEFORT	50 m de part et d'autre du mur du Barrage	
	LAC DE VILLEFORT	100	POURCHARESSES	50 m de part et d'autre du déversoir de la Palhères	
	LAC DE VILLEFORT	0,5 ha	VILLEFORT	Zone délimitée par les bouées sur le pourtour de la pisciculture du lac	
	BORNE	200	PIED DE BORNE	sur 200 m en aval de la Centrale EDF	
	LAC DE ROUJANEL	100	PIED DE BORNE	50 m de part et d'autre du mur du Barrage	
	LAC DU RACHAS	100	PREVENCHERES	50 m de part et d'autre du mur du Barrage	
	VALAT DES COMBES	900	PREVENCHERES	à partir de la confluence avec le ruisseau du Roujanel	
	FUSTUGÈRES	7800	PIED DE BORNE	Sur la totalité de son cours	
	LE ROUJANEL	1500	PREVENCHERES	Confluence avec Valat-des-Combes,	Confluence Le Valat-de-Chayadou
	LAC DE PIED DE BORNE	100	PIED DE BORNE	50 m de part et d'autre du mur du Barrage	
	ROUVIERE	750	ALTIER	Valat des Avaladous	Confluence Altier
	MALANECHÉ	650	ALTIER	Valat de Coumbe del Bouze	Confluence Altier
	ALTIER	400	PREVENCHERES - PIED DE BORNE	Sur 400 m en amont du pont de La Viale	
	ALTIER	600	ALTIER	Confluence ru de La Rouvière	Confluence ru de Malanèche
	PIGEIRE	1000	ALTIER	Pont de Pigeire	Pont du Mas de la Prade
PALHERE	1500	POURCHARESSES	Pont de la RD 66	Route du hameau de Costeillades	
GARDONS	GARDON DE MIALET	3000	ST ETIENNE V.F.	Confluent des Gardons de St Germain et Ste Croix	Valat de Cabrespic
	THERONNEL	1750	ST ETIENNE V.F.	Sur la totalité de son cours	
	RU DU CREMAT	2000	MOISSAC V.F. - ST ETIENNE V.F.	Sur la totalité de son cours	
	DRELEIREDE	3000	VIALAS	Sa Source	Confluence avec le Rieurtot
	BAYARD	2200	VIALAS	Sa Source	Confluence avec la Gourdouze
	LUECH	2000	ST MAURICE DE VENTALON	Sa Source	Pont du Massufret
	RU DU PONTIL	500	VIALAS	Pont de la D 37 (route du haut)	Confluence avec la Gourdouze
	GARDONNET	500	ST HILAIRE DE LAVIT	Pont de Malacombe (limite amont)	Confluence avec le Gardon d'Alès (limite aval)

LOT COLAGNE	TARTARONNE	500	ESTABLES	350 m en amont Pont d'Estables D 3 + Béal	150 m en aval du Pont d'Estables D3
	BRAMONT	3300	ST ETIENNE DU VALDONNEZ	Pont de La Fage	Pont Rouge D 25
	LAC DE GANIVET	200	RIBENNES	50 m en amont du mur du Barrage	150 m en aval du mur du Barrage
	LAC DU MOULINET	100	LE BUISSON	50 m de part et d'autre du mur du Barrage	
	LAC DE CHARPAL	100	RIEUTORT DE RANDON	50 m de part et d'autre du Barrage	
	CRUEIZE	1000	LE BUISSON	Sur 1000 m en aval du Pont du Gibertès (D11)	
	FELGEYRE	400	ST GERMAIN DU TEIL - LE MONASTIER	Cascade des Londes	Propriété de M. Gély Denis
SAINTE SATURNIN	400	BANASSAC - ST SATURNIN	Confluence avec le valat de Valens	Confluence avec valat en rive droite	
LOT COLAGNE	URUGNE	550	LA CANOURGUE	De la Place Jeanne d'Arc	Pont de la Doublette
	RU DE BONNECOMBE	400	LES SALCES	L'amont de l'Etang de Bonnecombe	
	AMOUROUX	600	LES BONDONS	Propriété de Mr Pradeilles Jacques	Pont des Badieux
	RU DE LA VALETTE	1200	ALLENC - ST JULIEN TOURNEL	Limite propriété du Villaret	Pont de Bassy
	RU DE L'ALTARET	150	ALLENC	Sur 150 m en amont du Pont du Mazel	
	RU D'ALLENCE	850	ALLENC	Sur 850 m en aval de la confluence avec le ruisseau du Bourdaric	
	LOT	400	BARJAC	Passage à gué	Ancienne passerelle au droit des Ets
	LOT	400	BARJAC - CULTURES	100 m en aval du Pont du Villaret	Limite propriété Fédération de Pêche
	LOT	150	CHANAC	Prise d'eau et restitution de la digue du Moulin Grand (passe à poissons)	
	LOT	700	LE BLEYMARD	Limite amont : Emplacements du camping du Bleynard	Limite aval : Pont de la D20
	URUGNE	3000	LA CANOURGUE	Résurgence	Rejet de la Pisciculture de Trémoulis
	CRUEIZE	900	ST SAUVEUR DE PEYRE - LE BUISSON	De part et d'autre du pont d'Andaniols	
	GAZELLE	800	PRINSUEJOLS	D 73	500 m avant confluence Cruzeize
	RU DE LA BESSE	900	ST-ETIENNE DU VALDONNEZ	Sur 900 mètres en aval de la digue de l'étang de Barrandon	
BRAMONT	600	SAINTE BAUZILE	Pont de la Zone Artisanale	Confluent avec la Nize	
RU DE LA FERME BARBUT	500	CHANAC	Sources	Confluent avec le Lot	
CARTEYROU	1200	TRELANS	Le lieu-dit « Le saut du lièvre »	Pont de la voie communale	
RIOULONG	400	CHIRAC	Sur 400 m en aval de la digue située sous le passage busé de l'A75		
TARN JONTE	VIBRON	500	FLORAC	Digue de la Pisciculture	Confluence avec le Tarnon
	RU DE PAROS	430	ISPAGNAC	Traversée de Molines jusqu'à la confluence Tarn	
	TARN	400	LES VIGNES	Sur 400 m en aval de la Digue de la microcentrale	
	BURLE	190	STE ENIMIE	La Résurgence	Sur confluent avec le Tarn
	TARNON + AFFLUENTS	5400	BASSURELS	Les Sources	Sortie forêt domaniale d'Aire de Côte
	BETHUZON + AFFLUENTS	3000	MEYRUEIS	Les Sources	Pont des Rousses
	BREZE + AFFLUENTS	5000	MEYRUEIS	Les Sources	Confluent Ginstoux/Brèze
	TARN	300	BEDOUES	Barrage de la Vernède	300 mètres en aval du barrage
	RU DES OULES	2 200	LA SALLE PRUNET ST JULIEN D'ARPAON	Sur la totalité de son cours	
	RU DU ROUVE	1 200	FLORAC - ST LAURENT DE TREVES	Sur la totalité de son cours	
	RU DE COSTUBAGE	2 000	LA SALLE PRUNET	Sur 2000 m en amont de la confluence avec la Mimente	
	RU DE LA VALETTE	800	LA SALLE PRUNET	Sur 800 m en amont de la confluence avec le ru de Costebuage	
	RUISSEAU DU BRION	4000	BASSURELS	à partir de la source	
	BES TRUYERE	RU DE SARROUL	420	ST CHELY D'APCHER	Pont de Sarroul
MEZERE		1200	ST DENIS EN MARGERIDE	Confluent avec le ruisseau de Laldonès	Pont de Salacruz
MEZERE		250	ST DENIS EN MARGERIDE	Béal de M. Garrel R.	
CABRE		700	RECOULES D'AUBRAC	Propriété de Trousselier Julia	
ROUANEL		280	CHAUCHAILLES - ST JUERY	100 m en amont Pont D 989 (entrée village)	Pont routier D 989 (dans village)
BERNADEL		280	FOURNELS	Pont communal RD 70	Confluent avec la Bédaule
RU DES SALHENS		1000	NASBINALS	Propriété de Mr Bergounhon Edmond	
BES		450	ST JUERY - CHAUCHAILLES	Confluence avec le Rouanel	400 m en aval du Pont de la D 989
CHANTAGUES		800	GRANDVALS	Sur 800 m en amont de la confluence avec le Bès	
CHANTAGUES		300	GRANDVALS	Sur 300 m en amont du pont du chemin communal (propriété Malgouyres)	
RU DU CROS		25	ST CHELY	Pont RN 9	Confluent avec le Chapouillet
CHAPOUILLET		600	ST CHELY	Pont SNCF	Limite parcelle de Mme Gras (832)
RIMEIZE		800	RIMEIZE	300 m en amont du Moulin du Chambon	500 m en aval du Moulin du Chambon
RU DU PIOUSAT		800	NASBINALS	Propriété de madame Dominique Sauvage	
PLECHES		500	MARCHASTEL - NASBINALS	Sur 500 m en aval du Pont des Nègres	
TRUYÈRE		350	SERVERETTE	Passerelle du camping	Digue ancienne Poste
GALASTRE		900	MALZIEU FORAIN	Confluence ru de Moulinas	300 m à l'amont de Couffours-Méjols
GALASTRE		750	MALZIEU VILLE	Pont de Boutou	Confluence avec la Truyère
RIMEIZE	950	MALBOUZON	Sur 950 m en amont du pont de la RD 987		
CHANDAISSON	800	ST CHELY D'APCHER	Pont amont de Civergols (parcelle LEGTA)	Pont aval de Civergols (parcelle LEGTA)	
RU DES PLACES NALTES	1400	NASBINALS	Sources	Hameau de Montrozier	

## Interdictions et réserves de pêche des associations agréées de pêche

ALLIER CHAPEAUROUX  LOT COLAGNE	CLAMOUSE	400	ROCLES - CHASTANIER	Passerelle du sentier d'Aurouzet à Rocles	Limite propriété Brunel Gué de Romieu
	LOT	300	MENDE - BALSIEGES	10 m en amont du pont SNCF	10 mètres en aval du pont Neuf RN 88
	FONT BONNE	200	CHANAC	Propriété de M. Bonhomme	Propriété de M. MONCADE
	RAVIN DES VALS	120	CHANAC	Du confluent avec la Fontaine du Curé	Confluent avec le Bernades
	FONTAINE DU CURE	320	CHANAC	Propriété de M. Rouffiac	Confluent avec le Ravin des Vals

## PARCOURS NO KILL - MOUCHE

BASSINS VERSANTS	RIVIERES	LONG.	COMMUNES LIEU-DIT	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL
ALLIER CHAPEAUROUX	CHAPEAUROUX	1500	ST-BONNET-LAVAL - ST BONNET MONTAURoux	Confluence avec le ru du Pré Neuf à Soulis	Ligne à hte tension - Ferme Chantelouue
ALTIER CHASSEZAC	ALTIER	700	ALTIER - POURCHARESSES	Digue de Combret	Ravin du Léchas
	CHASSEZAC	1120	PREVENCHERES	120 m au dessus du Pont de La Fare dans Prévénchères	60 m amont passerelle stat. épuration
GARDONS	GARDON DE STE CROIX	700	STE CROIX VALLEE FRANCAISE	Traversée du village	
	RIEUTORT	1200	VIALAS	Pont de la D 998	Confluence avec le Luech
	GOURDOUZE	600	VIALAS	Propriété du Parc National des Cévennes en amont du hameau de Gourdouze	
LOT - COLAGNE	BRAMONT	300	BALSIEGES	Pont D 986	Confluence avec le Lot
	LOT	350	BAGNOLS LES BAINS	100 m en amont du Pont du Casino	Pont de la RD 901
	LOT	1 000	BAGNOLS LES BAINS - CHADENET	Confluent avec le Ru de la Valette	Pont du Crouzet
	LOT	1 000	BALSIEGES	Pont RN 106 dans le village	Pont SNCF en aval de Bec de Jeu
	LOT	1 800	CHANAC	1100 m en amont de la passerelle de Ressouches	700 m aval de la passerelle de Ressouches
TARN - JONTE	BETHUZON	400	MEYRUEIS	Pont de Mars	Confluence avec la Jonte
	BETHUZON	900	MEYRUEIS	Seuil amont du château de Roquedols	Pont aval du château de Roquedols
	BREZE	1500	MEYRUEIS	En aval de la confluence avec le ruisseau de Rioumal	
	TARNON	1200	St LAURENT de TREVES	Lieu-dit Les Praderies	Lieu-dit les Fontanilles
	TARN	3700	PONT DE MONTVERT - ST MAURICE VENTALON	Pont de Mas Camargue	Prise d'eau de Masméjean
	TARN	250	PONT DE MONTVERT	Sur 250 mètres en amont de la confluence avec le Rieu malet	
	TARN	2 200	BEDOUES	Pont de la Vernède	Confluence avec le Ravin de la Combe
	TARN	1 500	LAVAL DU TARN - STE ENIMIE	Propriété du Château de la Caze	
VERIE	1500	PONT DE MONTVERT - ST MAURICE VENTALON	Hameau de Bellecoste	Confluence avec le Tarn	
BES - TRUYERE	BEDAULE	400	FOURNELS	Passerelle du Tennis	Pont de la Vacherie
	BES	800	BRION - ST REMY DE CHAUDES AIGUES	Sur 800 m en amont du Pont de La Chaldette (RD 12)	
	BES	920	RECOULES D'AUBRAC	Pont du Gournier	Sur 920 m en aval du Pont du Gournier
	RIMEIZE	1 500	LES BESSONS	Au hameau de LILLE des BESSONS	
	TRUYERE	500	ST LEGER DU MALZIEU	De la digue en amont du pont de la RD 75	Confluence avec le Chambaron

## PARCOURS NO KILL MOUCHE ET TOC (hameçons sans ardilions)

BASSINS VERSANTS	RIVIERES	LONG.	COMMUNES LIEU-DIT	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL
TARN JONTE	ALLIGNON	2000	PONT DE MONTVERT - ST MAURICE VENTALON	Pont des Vernets	Confluence avec le Tarn
ALTIER CHAPEAUROUX	CHAPEAUROUX	2300	CHATEAUNEUF DE RANDON	Pont de Groslac	Moulin du Bavès
BES TRUYERE	TRUYERE	2 200	MALZIEU FORAIN - MALZIEU VILLE	300 m en aval du pont du Soulier	Passerelle de la laiterie
	NASBINALS	600	Nasbinals	Traversée du village	

## PARCOURS NO KILL TOUTES TECHNIQUES (hameçons simples sans ardilions)

ALTIER CHAPEAUROUX	LANGOUYROU	570	LANGOGNE	Terrain annexe de football	Pont du Parking du Pré de la Foire
	ALLIER	2200	LANGOGNE	Pont d'Allier (RN 88)	Pont SNCF de Pignol
LOT COLAGNE	COLAGNE	3600	MARVEJOLS - CHIRAC	Pont Pessil	Confluence avec le Rioulong
	LOT	400	CHANAC	400 m en amont du pont Neuf	Pont Neuf
	LOT	1 500	BALSIEGES	10 m en aval du Pont Neuf	Digue de la Farelle
	LOT	1 150	MENDE	Sur 1150 mètres en aval du Pont Paulin Daudé	
	LOT	1400	LE BLEYMARD	Confluence avec le Combe Sourde	Seuil de la station d'épuration

## PARCOURS RÉSERVÉS AUX PÊCHEURS DE MOINS DE 16 ANS ET DE PLUS DE 65 ANS

ALTIER CHAPEAUROUX	JOUVIN	500	CUBIÉRETTES	Pont du Salien	Pont de Cubièrettes
	PALHERE	1000	VILLEFORT	Dans la traversée du village de Villefort	
	POMARET	250	CUBIERES	50 m en amont du pont de Pomaret	200 m en aval du pont de Pomaret
	CHASSEZAC	200	PREVENCHERES	Sur 200 m en amont du seuil du camping du village de Prévenchères	
	GRANDRIEU	350	GRANDRIEU	De l'amont du plan d'eau	Au pont sur le Grandrieu
LOT COLAGNE	URUGNE	250	LA CANOURGUE	Sur 250 m au niveau du lycée aquacole de St Fréal	
	COLAGNE	500	MARVEJOLS	Pont de Peyre	Passerelle Mascoussel
	LOT	300	LE BLEYMARD	Confluence ru du Mounnat	Pont du Bleynard
	ORCIERETTE	200	MAS D'ORCIERES	Dans la traversée du hameau d'Orcières	
	GRAVIERE COL DES TRIBES		CUBIERES	Intégralité du plan d'eau	
	BERNADES	250	CHANAC	Pont de la gendarmerie	Confluence avec le Lot
TARN JONTE	JONTE	200	MEYRUEIS	Pont de la Pharmacie	Pont Vieux
	TARN	200	STE ENIMIE	Sur 200 m en amont du pont de la route de Meyrueis	
	TARN	400	LA MALENE	Digue	Pont de La Malène
BES TRUYERE	BEAL DE LA TRUYERE	300	MALZIEU VILLE	Prise d'eau du béal	Passerelle en aval de la salle des fêtes
	RU DE NASBINALS	100	NASBINALS	Traversée du village	





# La Fédération de pêche

Cette association a pour principale mission la protection du milieu aquatique à l'échelle départementale. Elle travaille avec les 18 AAPPMA\* de Lozère [\*voir page 20/21]. Pour satisfaire à la loi pêche de 1984 et la loi sur l'eau de 2006, entre 12 et 17 employés travaillent dans les services de surveillance, d'animation, de pisciculture, des services administratifs ainsi qu'au pôle environnemental.

## Ses missions principales :

- Protéger et mettre en valeur le domaine piscicole
- Développer la pêche amateur
- Promouvoir la pratique loisir de la pêche
- Coordonner les actions des AAPPMA
- Définir les orientations de gestion des ressources piscicole
- Gérer les droits de pêche (via les AAPPMA)
- Effectuer les opérations de mise en valeur piscicole (alevinages, réserves...)

**Pôle environnemental**, apprendre et protéger le milieu aquatique, diagnostics, interventions travaux et aménagements.

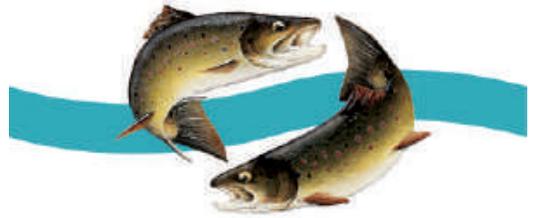
[utrlozere@wanadoo.fr](mailto:utrlozere@wanadoo.fr)



*Si vous êtes témoins  
d'une pollution,  
d'une mortalité  
de poissons importante  
ou d'un acte de  
braconnage, prenez  
contact sans plus*

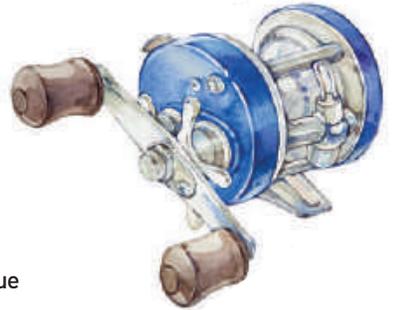
*attendre avec la fédération  
de pêche ou à défaut prévenez  
la gendarmerie la plus proche*

## Fédération de Pêche de la Lozère



### La Fédération de pêche collabore avec de nombreux partenaires pour le développement du loisir Pêche Durable et la protection du milieu aquatique :

le Conseil départemental de la Lozère, la Région Occitanie, l'Entente la Vallée du Lot, le Comité Départemental du Tourisme, les Offices de Tourisme de Lozère, l'Association Régionale pour la Pêche en Occitanie (ARPO), DDT48, le réseau Natura 2000, le Parc National des Cévennes, le Parc Naturel Régional de l'Aubrac, l'EPLEFPA de la Lozère, les Agences de l'eau Adour-Garonne, Loire-Bretagne et Rhône Méditerranée Corse, la Fédération des chasseurs 48 et l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la compagnie des guides de pêche.



Fédération de la Lozère pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

12, avenue Paulin Daudé - 48000 Mende

Tél. 04 66 65 36 11 - [info@lozerepeche.com](mailto:info@lozerepeche.com)

Les bureaux sont ouverts toute l'année du lundi au vendredi entre 9h et 17h.



# La Lozère, pays des sources

## Commodités

-  Accueil informations sur site
-  Toilettes
-  Parking
-  Aire de pique-nique
-  Site payant, paiement sur place
-  Location de matériel
-  Randonnée balisée
-  Baignade
-  Plage
-  Buvette
-  Restaurant

## Les parcours no-kill

-  Toutes techniques (Toc, Mouche et Leurres)
-  Toc et Mouche
-  Mouche seulement

 Source des rivières principales :  
Le Lot, le Tarn, Altier, Allier, Truyère, Le Bès.

## Pratique de pêche

-  No-kill
-  Navigation interdite
-  Pêche en embarcation
-  Handipêche



Source du Tarn





# Les parcours "no kill"

Développés depuis de nombreuses années à l'initiative des AAPPMA locales, les parcours « no-kill » ont de nombreux atouts permettant au cheptel de poissons de se reproduire et donc de repeupler les rivières dont la population diminue pour de multiples facteurs (réchauffement de l'eau, pollution, prélèvements importants...).

En Lozère, le "no-kill" représente 42,340 km de rivières, soit l'équivalent (à quelques mètres) d'un marathon en course en pied !

## PARCOURS TOUTES TECHNIQUES

Toc, Mouche et Leurre  
7 parcours (10 820 m)



La pêche à la mouche, au toc et aux leurres est autorisée  
 ✓ Hameçons simples sans ardillon uniquement  
 X Hameçons triples interdits

### 1 L'ALLIER/LANGOGNE

Longueur du parcours : 2200 m

### 2 LE LANGOUYROU/LANGOGNE

Longueur du parcours : 570 m  
 Réservé au - de 16 ans et + de 65 ans

### 3 LA COLAGNE/MARVEJOLS

Longueur du parcours : 3600 m

### 4 LE LOT/LE BLEYMARD

Longueur du parcours : 1400 m

### 5 LE LOT/MENDE

Longueur du parcours : 1150 m

### 6 LE LOT/BALSIGÈS

Longueur du parcours : 1500 m

### 7 LE LOT/CHANAC

Longueur du parcours : 400 m

## PARCOURS TOC ET MOUCHES

4 parcours (7400 m)



✓ Pêche aux appâts naturels autorisée  
 X Pêche aux poissons maniés interdites

### 8 L'ALIGNON/PONT-DE-MONTVERT

Longueur du parcours : 2000 m

### 9 LE CHAPEAUROUX/CHÂTEAUNEUF-DE-RANDON

Longueur du parcours : 2300 m

### 10 LA TRUYÈRE/LE MALZIEU

Longueur du parcours : 2500 m

### 11 LE RU DE NASBINALS

#### NASBINALS - TRAVERSÉE DU VILLAGE

Longueur du parcours : 600 m  
 Réservé au - de 16 ans et + de 65 ans



En no-kill j'écrase l'ardillon de mon hameçon !



## PARCOURS MOUCHE SEULEMENT

21 parcours (24 120 m)

- ✓ Pêche à la mouche fouettée
- ✗ Pêche buldo interdite

### 12 LE TARN ET LA VÉRIÉ

LE PONT-DE-MONTVERT/SAINT-MAURICE-DE-VENTALON

3700 m sur le Tarn, (du pont de Mas Camargue jusqu'au barrage de Caguefer). 1500 m sur la Vérié, (du hameau de Bellecoste jusqu'à la confluence avec le Tarn)\*.

### 13 L'ALTIER/VILLEFORT

Longueur du parcours : 700 m

### 14 LE BÉS/LA CHALDETTE

Longueur du parcours : 800 m

### 15 LE BÉS/PONT DU GOURNIER

Longueur du parcours : 1360 m

### 16 LA BÉDAULE/FOURNELS

Longueur du parcours : 400 m

### 17 LA GOURDOUZE/VIALAS

Longueur du parcours : 600 m

### 18 LE BÉTHUZON/MEYRUEIS

Longueur du parcours : 400 m

### 19 LE LOT/BAGNOLS-LES-BAINS

Longueur du parcours : 1350 m

### 20 LE LOT/CHANAC/CHÂTEAU DE RESSOUCHES

Longueur du parcours : 1800 m

### 21 LE LOT ET LE BRAMONT/BALSIEGES

Longueur du parcours : 1300 m

### 22 LE RIEUTORD/VIALAS

Longueur du parcours : 1200 m

### 23 LA RIMEIZE/LILE DES BESSONS

Longueur du parcours : 1500 m

### 24 LA TRUYÈRE/SAINT-LÉGER-DU-MALZIEU

Longueur du parcours : 500 m

### 25 LE TARN/LE PONT-DE-MONTVERT

Longueur du parcours : 250 m

### 26 LE TARN/BÉDOUÉS

Longueur du parcours : 2200 m

### 27 LE TARNON/SAINT-LAURENT-DE-TRÈVES

Longueur du parcours : 1200 m

### 28 LE TARN/LAVAL-DU-TARN SAINTE-ÉNIMIE/CHÂTEAU DE LA CAZE

Longueur du parcours : 1500 m

### 29 LE GARDON DE SAINTE CROIX SAINTE CROIX - VALLÉE FRANÇAISE

Longueur du parcours : 700 m

### 30 LE CHAPEAUROUX/SOULIS

Longueur du parcours : 1500 m

### 31 LE CHASSEZAC/PRÉVENCHÈRES

Longueur du parcours : 1000 m

### 32 LE BETHUZON/CHÂTEAU-DE-ROQUEDOLLES

Longueur du parcours : 900 m

Les parcours avec remise à l'eau obligatoire des poissons est une « zone sanctuaire » soumise à une réglementation complémentaire. En Lozère, le pêcheur no-kill sera attentif à :

- ✓ Tous les salmonidés capturés seront remis à l'eau avec grande précaution
- ✓ L'ardillon des hameçons doit être écrasé
- ✓ L'usage de l'épuisette est recommandé

# Les AAPPMA

## Magasins et vendeurs de cartes de pêche\*

Cours d'eau Margeride

Besoin d'informations ? De matériel ? Ou tout simplement acheter une carte de pêche ? Ici, vous saurez où aller. En Lozère, il y a 17 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) réparties sur l'ensemble du territoire. Elles participent à la protection des milieux aquatiques (pollution, destruction zones sensibles...) et veillent au patrimoine piscicole (lutte contre le braconnage).



CANTAL

HAUTE-LOIRE

ARDECHE

AVEYRON

GARD

MONT-AIGOUAL



## 1 Fédération de pêche

12 avenue Paulin Daudé, Mende  
04 66 65 36 11, info@lozerepeche.com

## 1 AAPPMA Balsièges-Valdonnez

Président Pierre VLAHOVITCH  
pierre.vlahovitch@wanadoo.fr

- 2 Alcédo, articles de pêche, Mende, 04 66 32 60 52
- 3 Auberge du Bramont, St Etienne du Valdonnez, 04 66 32 78 18

## 2 AAPPMA La Loutre chanacoise

Président : Philippe SABAT  
loutrechanacoise48230@gmail.com  
Retrouvez l'AAPPMA de Chanac - La Loutre chanacoise sur Facebook

- 4 Tabac presse Triasolo Raynal, Chanac, 04 66 48 23 78

## 3 AAPPMA 4 Rivières

Président Jean-Pierre LAGANNE  
aappmaquatrerières@gmail.com

- 5 Office de tourisme, Pont de Montvert, 04 66 45 81 94
- 6 Presse de Florac, Florac, 04 66 45 00 36
- 7 Camping Le pont du Tarn, Florac, 04 66 45 18 26
- 8 Camping du Pré Morjal, Ispagnac, 04 66 45 43 57
- 1 Epicerie Vival, Rue haute, Vialas, 04 66 41 05 56

## 4 AAPPMA La Canourgue

Président Sébastien OLIVIER  
aappma.lacanourgue@gmail.com

- 8 Loisir sport détente, La Canourgue, 04 66 45 40 68

## 5 AAPPMA Goulet Mont Lozère

Président Paul BLANC  
pfblanc@wanadoo.fr

- 9 Hôtel La Remise, Le Bleyard, 04 66 48 65 80
- 10 Restaurant Le Bargeton, Cubières, 04 66 48 62 54
- 11 Hôtel restaurant L'Arbre à pain, Altier, 04 66 46 81 05

## 6 AAPPMA Les Parfaits Pêcheurs de Grandrieu

Président Bernard BAYLE  
bb.bayle@laposte.net

- 12 Hôtel restaurant Daudet, Grandrieu, 04 66 48 04 40
- 13 Office de Tourisme Cœur Margeride, Grandrieu, 04 66 46 34 51
- 14 Bar Le Cyrano, Chambon le Château, 04 66 69 62 10
- 15 Epicerie La Poste, Laroche, Chapeauroux, 04 66 46 43 11
- 16 Epicerie Orsoni, Châteauneuf de Randon, 04 66 47 95 12
- 17 Bar tabac l'Oustalet, Châteauneuf de Randon, 04 66 48 02 49

## 7 AAPPMA La Gaule Cévenole

Président Cyril OLEWSKI  
lagaulcevenole@gmail.com

- 18 Snack bar Le petite halte, Le Collet de Dèze, 04 66 45 57 48
- 19 Tabac Buccholzer, rue du 11 novembre 1918 Salles du Gardon  
Ouvert du Mardi au dimanche 8h/20h - Tel.06 98 54 71 94
- 20 AAPPMA La Gaule Cévenole, 7 impasse des jardins 30110 La Grand Combe - Sur RDV 06 85 41 53 89 - lagaulcevenole@gmail.com

## 8 AAPPMA Amicale des pêcheurs langonnais

Président Eric MOULIN  
aappma@peche-langogne.com

- 21 Office de Tourisme Mont-Lozère, La Bastide-Puylaurent 04 66 46 12 83
- 2 Passion nature, Patrick MERLE  
16 avenue du Maréchal Foch, Langogne, 04 66 69 35 41

### LA SOIE DES SOURCES DE LOZÈRE

Il y a une quinzaine d'année, Michel Sandon a créé une petite entreprise familiale de **confection de soies naturelles**. Son savoir-faire est rare, seuls 5 artisans fabriquent encore des soies en France. **Un produit d'une grande qualité et aux nombreux atouts pour la pêche**. Ce fil de soie ne nécessite pas d'entretien grâce à un procédé de fabrication protégé. Votre ligne sera sèche à la fin de la partie, de plus elle n'a pas de mémoire et pourra rester sur le moulinet d'une partie à l'autre. Cette soie naturelle a été testée et approuvée par les guides de pêche de Lozère.

[www.soie-peche-mouche.com](http://www.soie-peche-mouche.com)



## 9 AAPPMA La Gaule marvejolaise et chiracoise

Président Jean-Philippe ODDOUX  
jean-philippe.oddoux@orange.fr

22 Auberge du Moulinet, Le Buisson, 04 66 32 17 40

Service disponible hors 12h >15h

3 Chez Tintin, articles de pêche  
55 rue de la République, Marvejols, 04 66 32 36 33

## 10 AAPPMA Amicale des pêcheurs à la ligne de Mende

Président Sébastien CABANE  
info.aappmamende@gmail.com

4 Alcedo, articles de pêche  
27 avenue Jean Moulin, Mende, 04 66 32 60 52

## 11 AAPPMA La truite Meyrueis

Président Bernard JULIER  
bernard.julier@gmail.com

23 Office de tourisme, Meyrueis, 04 66 45 01 14

24 Restaurant Les Douzes, Meyrueis, 05 65 62 67 82

## 12 AAPPMA Margeride-Aubrac

Président Patrick PLANUL  
patrick@planul.fr

5 Aubrac Rando, Aumont Aubrac, 04 66 31 33 12

25 Epicerie Astro marché, Nasbinals, 04 66 32 50 52

26 Café l'Occitan, Nasbinals, 04 66 32 98 35

27 Office de tourisme, Aumont Aubrac, 04 66 42 88 70

28 Office de tourisme St Chély d'Apcher, 04 66 31 03 67

29 P'ti Cro, St Chély d'Apcher, 04 66 47 63 83

30 Office de tourisme, Fournels, 04 66 45 31 42

31 Office de tourisme, St Alban sur Limagnole, 04 66 31 57 01

32 Epicerie, Serverette, 04 66 44 22 86

33 Office de Tourisme, Le Malzieu-Ville, 04 66 31 82 73

## 13 AAPPMA Sainte Croix Vallée Française

Président Michel ANDRE  
michel.andre48110@outlook.fr

34 Café globe, Ste Croix Vallée Française, 04 66 44 08 37

## 14 AAPPMA Gorges du Tarn

Président Lucas ANSALDI  
ansaldi.lucas33@gmail.com

35 Office du Tourisme Sainte Enimie, 04 66 45 01 14

36 Office du Tourisme des Vignes, 04 66 48 80 90

## 15 AAPPMA Saint Etienne Vallée Française

Président : Emmanuel JULLIAN  
jullian.btp@gmail.com

## 16 AAPPMA Saint Germain de Calberte

## 17 AAPPMA Villefort

Président François MADERA  
madfr48800@gmail.com

37 Hôtel restaurant l'Arbre à pain, Altier, 04 66 46 81 05

38 Auberge du vieux Tilleul, Prévencières, 04 66 46 85 86

39 Accueil pêche Villefort, 04 66 69 10 65



## VENTE DES CARTES DE PECHÉ PAR INTERNET

Depuis [cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr) ou [lozerepeche.com](http://lozerepeche.com)

Mais comme par le passé vous pouvez continuer à vous rendre chez votre dépositaire habituel ou au siège de la Fédération de pêche à Mende. Il vous délivrera dans les meilleures conditions votre carte de pêche.



Meyrueis traversé par La Jonte

© Simon Monti

# Le coin des (bonnes) idées

## Des navettes pour découvrir les sites emblématiques de Lozère



Pour un séjour « green », ce service vous permet d'arpenter la Lozère tout en limitant votre impact sur l'environnement en utilisant un transport en commun en milieu rural. Mende, Florac, Langogne, Nasbinals, Meyrueis, Villefort, La Garde-Guérin, Bagnols-les-Bains sont les villes principales desservies plusieurs fois par jour par les navettes touristiques Lio.

Navettes disponibles en Juillet et Août.  
Ticket à 2€ /trajets

[lio.laregion.fr](http://lio.laregion.fr)

## À chaque saison, un bon conseil !

Un sport de pleine nature qui s'adapte à la météo ! Edité chaque mois, le « bulletin Info pêche 48 » est rédigé par la compagnie des guides de pêche toujours prêt à partager leurs expériences du terrain en lacs et rivières. Les conditions météorologiques influencent le comportement des poissons... et donc du pêcheur ! A vous de suivre les conseils à la ligne ou de réaliser vos propres expérimentations, la pêche, un sport de nature et de liberté.

## En quelques clics offrez la Lozère en cadeau

Offrez la Lozère, c'est le bon plan pour dénicher une idée originale de cadeau avec les meilleures activités à faire ici ! Patrimoine, bien-être, gourmandise, sport et nature, tout est réuni pour partager de belles découvertes et moments inoubliables.

### DES CARNETS PÉDAGOGIQUES POUR LA SENSIBILISATION AUX ESPACES NATURELS SENSIBLES

Édités par le Conseil Départemental de la Lozère, ces livrets mettent en avant la faune et la flore riches et variées de notre territoire. Composé à 92% de surfaces non-urbanisée, ces espaces naturels sensibles sont des trésors à découvrir. Les tourbières de Bonnecombe ou de Lajo font notamment partie des sites remarquables. Carnets disponibles gratuitement sur demande auprès des Offices de Tourisme





## Le jargon du pêcheur

**Appât** : sans lui difficile d'attirer votre proie ! Il peut être naturel ou une imitation.

**Ardillon** : contre-pointe des hameçons pour éviter que le poisson ne s'échappe lors de la prise, toutefois il est recommandé de l'écraser car il provoque de nombreuses blessures dans la bouche des poissons.

**Bredouille** : un jour sans touche, le poisson n'a pas mordu à l'hameçon !

**Buldo** : petite bulle en plastique lestée par l'eau permettant de présenter un appât au plus près des poissons sans les effrayer.

**Carnassiers** : en Lozère, les carnassiers vivent dans les lacs. Ces poissons (imposant) s'alimentent d'autres animaux aquatiques (petits poissons, grenouilles, insectes).

**Cristovomer** : ce drôle de mot est un poisson aussi appelé la truite grise, il est possible de le pêcher en lac.

**Cyprinidés** : ce mot dérivé du grec ancien « *kyprinos* » signifiant carpe est une grande famille de poissons d'eau douce. Parmi les espèces habitant nos eaux, il y a notamment : les goujons, les vairons, les rotengles, les gardons, les chevesnes...



**diptères** : insectes dont la larve est aquatique.

**Ephémères** : insectes aériens aux larves aquatiques. Les nuées d'éphémères sont le signe d'une nature préservée.

**Epuisette** : matériel indispensable pour la pêche aux carnassiers, l'épuisette est aussi utile pour manipuler les plus petits poissons ou écrevisses sans les blesser avant leur remise à l'eau.

**Beeder** : utilisé pour la pêche au posé. Boîte dans laquelle est déposée une amorce au fond de l'eau pour attirer les poissons.

**Berrer** : coup sec du poignet à réaliser à la touche pour que l'hameçon s'agrippe dans la bouche du poisson.



**flotteur** : aussi nommé « bouchon » ! Bravo, s'il coule c'est qu'un poisson a mordu à votre appât !

**float-tube** : bouée gonflable en forme de U dans laquelle le pêcheur palmé s'installe notamment en lacs.

**frayères** : zones importantes pour la reproduction des espèces aquatiques, où les femelles pondent leurs œufs prêts à être fécondés. Les frayères se situent sur les fonds sableux des rivières.

**gammarre** : ce sont de petites crevettes d'eau douce dont les truites et les ombres raffolent ! Ce petit crustacé ne dépasse pas les 2 cm, sa présence est un indicateur de bonne santé du cours d'eau.

**gratte** : nom que l'on donne aux larves éphémères en Cévennes.

**héron cendré** : en Lozère, point de flamant rose mais de beaux échassiers au long cou. Tout comme vous, cet oiseau élégant est friand des parties de pêche en rivière ! Avec son plumage gris et ses longues pattes, il vous sera possible de le reconnaître au bord de l'eau à l'affût de son repas.



**moulinet** : en Lozère, il y a le bien nommé Lac du Moulinet, mais ce mot désigne avant tout l'accessoire perfectionné fixé à votre canne vous permettant d'enrouler votre fil de pêche.



**no-kill** : « Sans-tuer » en français ! Zone où la pêche est autorisée mais où chaque prise doit être remise à l'eau.

**nymph** : stade transitoire de l'insecte entre la larve et l'adulte ; désigne aussi des types de mouche pour pêcher près de la surface de l'eau.

**perruque** : faites-vous l'image de votre ligne avec un sac de nœuds dans le moulinet ! Cela peut arriver à tout le monde, gardez votre calme pour la démêler et c'est reparti pour un tour.

**Streamer** : variante de la pêche à la mouche, l'artificielle au bout de la ligne imite un petit poisson ou un batracien.

**Ver d'eau** : cette larve trichoptère est la friandise favorite des poissons d'eau douce. Le ver d'eau vit sous les cailloux immergés et pourra être très efficace pour une partie de pêche au coup.

**Waders** : pantalons et bottes imperméables vous permettant d'entrer dans l'eau jusqu'à la poitrine pour aller taquiner le poisson au plus près en ressentant la force des courants d'eau.

# Suivez le guide... de pêche !

© Aurelien Desmiers

Lac de Charpal



Les guides de pêche sont des **personnes passionnées et... passionnantes, prêtes à partager leur parfaite connaissance du patrimoine halieutique lozérien**. Tous sont diplômés et ont une expérience d'un an minimum sur notre territoire. Avec eux, ce sera l'occasion de s'initier aux différentes techniques de pêche ou de perfectionner son geste tout en découvrant la faune et la flore de nos rivières et lacs.



## Jérôme BOUARD

PÊCHE AUX CARNASSIERS,  
LACS NAUSSAC ET CHARPAL

 [www.halieu-ethique.com](http://www.halieu-ethique.com)  
 33(0)6 83 55 07 40  
 [jerome.bouard48@gmail.com](mailto:jerome.bouard48@gmail.com)  
 Sinzelles 48300 Fontanes  
Carte d'éducateur sportif : 04899ED0037



## Alexandre BURTIN

PÊCHE À LA MOUCHE ET  
CARNASSIERS EN MARGERIDE

 [www.guidenaturelozere.site.wf](http://www.guidenaturelozere.site.wf)  
 33(0)7 85 04 50 65  
 [unrevedebalbu@gmail.com](mailto:unrevedebalbu@gmail.com)  
 Ortizet 48200 Saint Pierre le Vieux  
Carte d'éducateur sportif : 04811ED0001



## Sébastien CABANE

PÊCHE À LA MOUCHE ET TOC  
APPÂTS NATURELS ET NYMPHES

 [www.peche-lozere.com](http://www.peche-lozere.com)  
 33(0)6 87 28 83 61  
 [sebastien.cabane@orange.fr](mailto:sebastien.cabane@orange.fr)  
 Le village 48000 Le Born  
Carte d'éducateur sportif : 04804ET0002



## Christophe CEZANNE

PÊCHE AUX LEURRES ET TOCMULTI-PÊCHE

 [leurresdessorceslozere.wordpress.com](http://leurresdessorceslozere.wordpress.com)  
 33(0)6 31 00 56 14  
 [christopheleurresdessorces@outlook.fr](mailto:christopheleurresdessorces@outlook.fr)  
 48000 Saint Etienne du Valdenez  
Carte d'éducateur sportif : 04820ED0032



## Thibaut DUPUY

PÊCHE À LA MOUCHE  
ET AUX LEURRES

 [www.pecheaupaysdessorces.com](http://www.pecheaupaysdessorces.com)  
 33(0)6 88 89 88 67  
 [pps48@outlook.fr](mailto:pps48@outlook.fr)  
 Pourcharesses 48800 Villefort  
Carte d'éducateur sportif : 04819ED0001



## Stéphane FAUDON

PÊCHE À LA MOUCHE  
PRÉSIDENT DE LA COMPAGNIE  
DES GUIDES DE PÊCHE

 [www.lozerepechemouche.com](http://www.lozerepechemouche.com)  
 33(0)6 72 94 64 80  
 [stephanefaudon48@gmail.com](mailto:stephanefaudon48@gmail.com)  
 La maison du pêcheur, 10 rue du Moulin  
48100 Le Monastier Pin Morières  
Carte d'éducateur sportif : 04804ET0024





## Cédric GALEOTE

HANDIPÊCHE, PÊCHE AUX  
CARNASSIERS ET APPÂT NATUREL

www.echapee-peche.com

33(0)6 75 33 98 47

galeote.cedric@orange.fr

Route de Rieutort 48100 Montrodat

Carte d'éducateur sportif : 04815ED003



## Bastien HUBERT

PÊCHE AUX CARNASSIERS  
LACS DE CHARPAL ET NAUSSAC

www.immersionpechelozere.com

33(0)6 29 76 29 86

bastien@immersionpechelozere.com

Camping « le Rocher de Moïse »

RN88 48000 MENDE

Carte d'éducateur sportif : 04818ED0013



## Aurélien PEREZ

PÊCHE TENKARA ET PÊCHE À LA MOUCHE

www.lozere-tenkara.com

33(0)6 41 03 34 18

aurelienperez48@gmail.com

Le village 48230 Cultures

Carte d'éducateur sportif : 04814ED0021



## Jean-Baptiste RADURIER

PÊCHE À LA MOUCHE ET  
TOC APPÂTS NATURELS ET NYMPHES  
GORGES DU TARN ET DE LA JONTE

www.pecheeneauclaire.com

33(0)6 29 76 29 86

pecheeneauclaire@gmail.com

4 Lous Oustalous 48150 Le Rozier

Carte d'éducateur sportif : 04814ED0013



## Damien ROCHEFORT

PÊCHE À LA MOUCHE, AUBRAC  
ET MARGERIDE

www.aubrac-randonnee.com

33(0)4 66 31 33 12 / 33(0)6 20 06 05 66

contact@aubrac-randonnee.com

3 avenue du Gévaudan

48130 Aumont-Aubrac

Carte d'éducateur sportif : 04313ED0027



## Rémi Vernier

PÊCHE À LA MOUCHE, MONT-LOZÈRE

www.peche-mont-lozere.com

33(0)4 66 48 24 60 / 33(0)6 68 16 11 51

peche-mont-lozere@outlook.fr

Fontchaldette 48220 Le Pont de Montvert

Carte d'éducateur sportif : 04817ED0005



Langues parlées :  Anglais  Espagnol



Pêche en embarcation



Pêche Tenkara



Pêche à la mouche



Pêche aux leurres



Pêche au toc/coup



Pêche en float-tube

# Les animations au fil de l'eau

Pour petits et grands, pour les mordus de pêche ou les débutants, en lac ou rivière, vous trouverez votre bonheur pour satisfaire votre curiosité parmi l'une des animations proposées. Les guides s'occupent de tout, le matériel de qualité sera mis à votre disposition ainsi qu'un permis de pêche valable le temps de votre participation. À vos cannes et filets, prêts ? Pêchez !

## Journée nationale de pêche

Elle se déroule chaque 1er dimanche du mois de juin. Le détail des animations est disponible sur le site [www.lozerepeche.com](http://www.lozerepeche.com)

## Margeride

### Animations juillet et août

#### ✓ Plan d'eau du Mas d'Armand

Pêche au coup (7 ans et +)  
Mardi et jeudi, 9h/12h



#### ✓ Lac de Naussac

-Pêche en float tube (11 ans et +)  
Mercredi, 9h/12h



#### ✓ Lac de Naussac ou lac de Charpal (suivant demande)

-Découverte de la pêche au leurre (sorties en bateau)  
Tous les après-midi avec Jérôme Bouard  
-Pêche en bateau  
À définir avec Bastien Hubert



#### OT Langogne - Haut-Allier

15 Bd des Capucins 48300 LANGOGNE  
04 66 69 01 38  
[langogne@langogne.com](mailto:langogne@langogne.com)  
[www.ot-langogne.com](http://www.ot-langogne.com)

Moniteur : Jérôme Bouard - 06 83 55 07 40

#### ✓ Lac de Ganivet

-Pêche au coup (7 ans et +) Jeudi, 9h/12h  
-Pêche en float-tube au leurre (12/17 ans)  
Jeudi, 14h30/17h30



#### OT Cœur Margeride

Point info Lac de Ganivet 48700 MONTS-DE-RANDON  
06 37 99 26 52  
[ot.coeurmargeride@randon-margeride.fr](mailto:ot.coeurmargeride@randon-margeride.fr)  
[www.lozere-margeride.fr](http://www.lozere-margeride.fr)

Moniteur : Alexandre Burtin - 07 85 04 50 65

#### ✓ Truyère et Rimeize

-Pêche des écrevisses (7 ans et +)  
Vendredis 9h30/12h ou 15h/17h30



#### ✓ Truyère (Malzieu-ville)

-Pêche au coup (7 ans et +)  
Mercredi, vacances de Pâques + été, 9h/12h



#### OT Margeride en Gévaudan

Route de St Chély d'Apcher 48140 MALZIEU-VILLE  
04 66 31 82 73  
[tourisme@margeride-en-gevaudan.com](mailto:tourisme@margeride-en-gevaudan.com)  
[www.margeride-en-gevaudan.com](http://www.margeride-en-gevaudan.com)

Moniteur : Alexandre Burtin - 07 85 04 50 65

**i** N'hésitez pas solliciter les Offices de Tourisme, il y a forcément un point d'accueil proche de vous ! Conseils personnalisés, idées de visites, animations, bonnes adresses et contacts... toute l'actu du territoire se trouve à leur comptoir !

## Aubrac

#### ✓ Lac du Moulinet

-Pêche au coup (7 ans et +)  
Mardi aout, 9h/12h  
-Pêche en float-tube au leurre (12/17 ans)  
Mardi aout, 14h30/17h30



Moniteur : Alexandre Burtin - 07 85 04 50 65

### Animations estivales

#### OTCC Gévaudan Destination

Place du Soubeyran 48100 MARVEJOLS  
04 66 32 02 14  
[contact@gevaudan-authentique.com](mailto:contact@gevaudan-authentique.com)  
[www.gevaudan-authentique.com](http://www.gevaudan-authentique.com)

## Gorges du Tarn

### Animations du 12 juillet au 24 août

#### ✓ Florac, camping le Pont du Tarn

-Pêche au coup en rivière (7 ans et +)  
Mardi, 9h/12h



#### ✓ Ispagnac, camping le Pré Morjal

-Pêche au coup en rivière (7 ans et +)  
Mercredi, 9h/12h



#### ✓ Pont-de-Montvert

-Pêche au coup en rivière (7 ans et +)  
Mercredi, 14h/17h



Moniteur : Rémi Vernier - 06 68 16 11 51

## Cévennes

### Animations du 14 juillet au 15 août

#### ✓ Lac de Villefort

-Pêche au feeder (7 ans et +)  
Mercredi, 9h/12h



Moniteur : Thibaut Dupuy - 06 88 89 88 67

## Vallée du Lot

### Animations : à définir avec le guide

#### ✓ Lot, secteur Mende ou Chanac (7 ans et +)

À définir avec le guide

#### OT Mende Cœur de Lozère

Place du Foirail 48000 MENDE  
04 66 94 00 23  
[mendetourisme@ot-mende.fr](mailto:mendetourisme@ot-mende.fr)  
[www.mende-coeur-lozere.fr](http://www.mende-coeur-lozere.fr)

Moniteur : Bastien Hubert - 06 29 76 29 86

#### OT de l'Aubrac aux Gorges du Tarn

Place de la fontaine du curé 48230 Chanac  
04 66 48 29 28  
[contact@aubrac-gorgesdutarn.com](mailto:contact@aubrac-gorgesdutarn.com)  
[www.aubrac-gorgesdutarn.com](http://www.aubrac-gorgesdutarn.com)





# DURABLE

## BIODIVERSITÉ, LA RÉGION OCCITANIE S'ENGAGE

La biodiversité, un patrimoine naturel à préserver. L'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. La Région fait de la préservation de la biodiversité une priorité par des actes concrets : soutien à la gestion et à la création de Réserves Naturelles Régionales, aide aux actions de reconquête des trames vertes et bleues, maintien de la nature ordinaire qui structure nos paysages, financement des actions des Parcs Naturels Régionaux.

**C'EST EN NOUS, C'EST ICI  
OCCITANIE**

[laregion.fr](http://laregion.fr)



## Plus d'infos sur la Lozère

hébergements, restaurations, commerces, activités, sites touristiques, sorties...

Consultez notre site internet ou contactez-nous :

### COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME

Rue du Gévaudan - 48000 Mende

33 (0)4 66 65 60 00

cdt@lozere-tourisme.com - www.lozere-tourisme.com



© Michael Schmidt

Rendez-nous visite à Paris :

#### MAISON DE LA LOZÈRE À PARIS

Boutique et Restaurant

1 bis et 4, rue Hautefeuille - 75006 Paris

33 (0)1 43 54 26 64

contact@lozere-a-paris.com

www.lozere-a-paris.com



© Benoît Colomb - Lozère Tourisme

Sur l'A75 :

#### MAISON DU TOURISME

#### AIRE DE LA LOZÈRE

A75 - 48200 Albaret-Sainte-Marie

33 (0)4 66 31 94 06

Pour réserver votre séjour en Lozère, contactez :

#### AGENCE LOZÈRE RESA

Gîtes de France / Hôtels / Village de vacances / Campings...

Centrale de réservations départementale - rue du Gévaudan - 48000 Mende

33 (0)4 66 48 48 48

sla@lozere-resa.com - www.lozere-resa.com

A bientôt... en Lozère,

*naturellement!*



lozere-tourisme.com